

Faculté de santé publique

**Obstacles à l'enregistrement des naissances  
en Guinée : une analyse des données de  
l'Enquête Démographique et de Santé de 2018**

Mémoire réalisé par  
**N'faly KABA**

Promoteur  
**Bruno MASQUELIER**

Année académique 2022- 2023  
Master en science de la santé publique, finalité spécialisée  
Méthodes avancées en santé publique/Approche  
communautaire des politiques et programmes de santé

Faculté de santé publique

**Obstacles à l'enregistrement des naissances  
en Guinée : une analyse des données de  
l'Enquête Démographique et de Santé de 2018**

Mémoire réalisé par  
**N'faly KABA**

Promoteur  
**Bruno MASQUELIER**

Année académique 2022- 2023  
Master en science de la santé publique, finalité spécialisée  
Méthodes avancées en santé publique/Approche  
communautaire des politiques et programmes de santé

## Remerciements

Je voudrais ici remercier l'ensemble du personnel académique de la faculté de santé publique de l'université catholique de Louvain pour l'effort consenti au cours de ces deux années passées à leurs côtés pour la quête du savoir. Ce fut une chance pour moi de rencontrer des vaillants professeurs compétents et didactiques qui ont su me transmettre aisément leur connaissance. Je m'en réjouis à plus d'un titre. Mes remerciements vont également au personnel administratif de la faculté de santé publique de l'UCLouvain. J'ai bien aimé la promptitude et le sérieux qui caractérisent votre travail de tous les jours en faveur des étudiants. Merci à madame Claudine Wangneur et ses collègues.

Avec ces quelques lignes j'aimerais particulièrement remercier mon promoteur de son aide pour la réalisation de ce mémoire. Professeur Bruno Masquelier grâce à vos critiques, suggestions et commentaires pertinents vous avez développé chez moi cette culture d'intégrité scientifique qui a caractérisé la rédaction de ce mémoire. J'en ferai bon usage dans l'avenir. Comme on le dit souvent «les plus grandes leçons ne sont pas tirées d'un livre mais d'un enseignant ». Merci à vous de bien vouloir m'accompagner dans la maîtrise de la connaissance. Merci d'avoir été si patient avec moi et de m'avoir aidé à organiser mes idées et établir une cohérence entre les idées. Trouver ici l'expression de ma gratitude.

Je tiens à remercier également madame Sandy Tubeuf qui a bien accepté de lire mon mémoire en même temps de présider la défense du mémoire. En cette période de vacances vous avez accepté volontiers que je grignote un peu de votre temps de repos sans revendiquer. Merci de m'avoir accordé une partie de votre temps.

Mes mots de remerciement vont également au programme mondial des enquêtes démographiques et de santé (program DHS) d'avoir me donné accès pour télécharger les données de la Guinée afin de mener cette étude.

Je ne saurai terminer sans dire merci à ma famille et à mes amis qui n'ont cessé de m'apporter leurs soutiens tout au long de cette formation. Merci à tous.

## **Plagiat**

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux,) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave sanctionnée par l'Université catholique de Louvain ».

(UCL, WFSP 2298)

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>BI</b>	Borne inférieure
<b>BS</b>	Borne supérieure
<b>CEI</b>	Communauté des Etats Indépendants de l'Amérique latine et des Caraïbes
<b>ddl</b>	Degré de liberté
<b>DHS</b>	Demographic and Health Survey
<b>DNEC</b>	Direction nationale de l'état civil
<b>ECO</b>	Europe centrale et orientale
<b>EDS</b>	Enquêtes démographiques et de santé
<b>IC</b>	Intervalles de confiance
<b>INS</b>	Institut nationale des statistiques
<b>MICS</b>	Multiple Indicator Cluster Survey
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>OR</b>	Odds ratio
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>ZD</b>	Zone de dénombrement

## Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	1
I.1.	Question de recherche.....	4
I.2.	Revue de la littérature .....	4
I.3.	Hypothèses .....	10
I.4.	Objectifs spécifiques .....	10
II.	MATERIEL ET METHODES.....	11
II.1.	Cadre d'étude .....	11
II.1.1	Géographie et population de la Guinée.....	11
II.1.2	Contexte administratif .....	12
II.1.3	Contexte historique .....	13
II.1.4	Contexte socioculturel .....	14
II.1.5	Fonctionnalité du système d'état civil en Guinée.....	15
II.1.6	Processus pour l'obtention de certificats de naissance.....	17
II.1.7	Interopérabilité des centres état civil et des services de santé.....	17
II.2.	Type d'étude .....	18
II.3.	Population d'étude .....	18
II.4.	Source des données .....	18
II.5.	Collecte des données .....	18
II.6.	Conception de l'échantillon .....	19
II.7.	Considérations d'ordre éthique.....	20
II.8.	Définitions des variables.....	20
II.9.	Traitement des données.....	21
II.10.	Analyse des données.....	21
III.	RESULTATS .....	23
III.1.	Fréquence de l'enregistrement des enfants selon les régions .....	23
III.2.	Proportions d'enfants dont la naissance a été enregistrée selon les principales caractéristiques démographiques et socio-économiques.....	24
III.1.	Régressions logistiques univariées.....	27
IV.	DISCUSSION.....	32
IV.1.	Interprétation des principaux résultats .....	32
IV.2.	Force de l'étude .....	35
IV.3.	Limites de l'étude.....	35
V.	RECOMMANDATIONS .....	37

V.1.	Recommandations pour améliorer la demande d'enregistrement.....	37
V.2.	Recommandation pour améliorer l'offre.....	38
V.3.	Recommandation pour les données et la recherche future sur la question .....	38
VI.	CONCLUSION.....	39

### **Liste des tableaux**

Tableau 1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans (population de droit) dont la naissance a été enregistrée à l'état civil, selon certaines caractéristiques démographiques et socio-économiques, EDS Guinée 2018-----	25
Tableau 2 : Analyse par régression logistique des facteurs démographiques et socio-économiques associés à l'enregistrement des naissances des enfants âgés de moins de 5 ans de droit, EDS Guinée 2018-----	29

## Liste des figures

Figure 1 : Carte des régions naturelles de Guinée.....	11
Figure 2 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans non enregistrés à l'état civil par régions administratives de la Guinée .....	23

## I. INTRODUCTION

L'enregistrement des naissances est un droit affirmé dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant depuis 2 septembre 1990 (United Nations, s. d.). Dès la naissance, chaque enfant doit être déclaré à l'état civil, par les parents de l'enfant, le personnel de l'hôpital, ou par le chef de village. Les procédures varient selon le lieu de naissance de l'enfant et selon le contexte, mais elles doivent toutes permettre de lui délivrer un certificat d'acte de naissance (United Nations, s. d.; United Nations Children's Fund, 2013).

L'enregistrement de la naissance d'un enfant correspond à son inscription continue, permanente et universelle au registre de l'état civil, attestant de son authenticité et de ses caractéristiques, conformément aux dispositions légales du pays concerné (United Nations Children's Fund, 2013).

L'enregistrement de la naissance d'un enfant a un double intérêt car il permet d'établir une identité juridique pour l'enfant et permet de produire des statistiques d'état civil à des fins politiques et de planification. Une naissance enregistrée à l'état civil est un moyen indispensable pour offrir et garantir certains biens et services de l'Etat à l'enfant comme certains services de santé, l'accès à l'éducation, la protection contre le travail forcé, l'obtention de pièces d'identité lui permettant de voyager, le droit de voter, ou de revendiquer un héritage. L'enregistrement de la naissance d'un enfant le protège également contre le mariage précoce, l'exploitation et l'apatridie. Les statistiques d'état civil générées par l'enregistrement des faits d'état civil sont essentielles pour le suivi de nombreux objectifs et indicateurs, notamment dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, dont l'un des axes principaux est de "ne laisser personne de côté." Plus précisément, l'ODD 16.9 vise à assurer l'enregistrement complet et universel des naissances et l'établissement de l'identité légale pour atteindre 100 % d'enregistrement des naissances d'ici 2030 (Castle et al., 2020).

En plus d'être une priorité de développement, le renforcement de l'état civil est de plus en plus considéré comme un investissement essentiel dans la santé publique (AbouZahr et al., 2007). Les documents d'état civil peuvent permettre aux individus d'accéder aux services de base et, à leur tour, les registres d'état civil peuvent alimenter les systèmes nationaux de statistiques de l'état civil, ce qui permet aux organismes gouvernementaux de planifier des programmes de santé et de suivre les progrès plus efficacement. Sans enregistrement complet et rapide des naissances, par exemple,

il peut être difficile de suivre les évolutions de la fécondité et les tendances liées à la mortalité, telles que la mortalité infantile (AbouZahr et al., 2015). Un système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil fonctionnel est essentiel à la bonne gouvernance (AbouZahr et al., 2015; Lawn et al., 2016; Victora et al., 2011; Wyk et al., 2016) et contribuerait positivement à l'état de santé de la population (Phillips et al., 2015). Une étude récente a révélé que la performance d'un système d'enregistrement des faits d'état civil est indépendamment associée à de meilleurs résultats de santé au niveau de la population et de l'individu, même après avoir tenu compte de l'accès variable aux soins de santé (Phillips et al., 2015). En outre, dans des contextes où des facteurs sociopolitiques, tels que l'apatridie, peuvent influencer négativement la capacité d'un individu à être enregistré, l'absence d'enregistrement est associée à de mauvais résultats de santé. Ainsi, investir dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil n'est pas seulement un objectif important pour les individus, mais apporte également des protections et des avantages en matière de santé (Brolan et al., 2017).

Les estimations de l'UNICEF fondées sur l'analyse de données provenant de 174 pays montrent une amélioration progressive dans l'enregistrement des naissances, puisque la proportion mondiale d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été déclarée a progressé de près de 20% en dix ans, passant de 63% à 75%, entre 2009 et 2019 (UNICEF, 2019). On constate toutefois que dans le monde, la naissance de près de 166 millions d'enfants de moins de cinq ans n'a jamais été officiellement enregistrée (UNICEF, 2019). Les niveaux d'enregistrement des naissances tendent à être quasi universels en Europe occidentale, en Amérique du Nord et au Moyen-Orient. Environ 91 pour cent des naissances sont enregistrés en Asie de l'Est et dans le Pacifique (UNICEF, 2019), mais ce chiffre avoisine 60 pour cent en Asie du Sud (UNICEF ROSA, 2019). Ce pourcentage est plus bas en Afrique, où moins de la moitié de toutes les naissances sont enregistrées.

Dans le monde, les problèmes économiques, culturels, géographiques et juridiques sont connus comme des goulots d'étranglement possibles dans l'enregistrement des naissances (UNICEF, s. d., 2005). Pour faire face à ces obstacles, on a besoin des interventions qui tiennent compte de la demande d'enregistrement et de l'offre des services de l'état civil. Pourtant, jusqu'à présent l'attention mondiale s'est surtout concentrée sur l'offre des services d'état civil, en focalisant les interventions sur le fonctionnement des systèmes d'état civil. Il s'agit par exemple de revoir les processus opérationnels obsolètes ou dysfonctionnels, d'améliorer l'exhaustivité de la déclaration

et de l'enregistrement des naissances, etc. Comparativement, peu d'attention a été accordée à la prise en compte des facteurs liés à la demande qui contribuent au sous-enregistrement (Castle et al., 2020).

Cette étude examine les facteurs susceptibles d'influencer la demande en matière d'enregistrement des naissances en Guinée. A l'instar de Ensor et Cooper (Ensor & Cooper, 2004), nous définissons les facteurs liés à la demande comme étant les facteurs qui opèrent au niveau des individus, des ménages et des communautés. Comme nous l'avons déjà relevé, dans de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire, les naissances d'une part importante d'enfants ne sont pas enregistrées. Les données suggèrent que les disparités en matière d'enregistrement sont liées aux inégalités sociales (UNICEF, 2019). Ceci peut être un obstacle important à l'atteinte de l'objectif d'enregistrement universel des naissances. Si l'on veut améliorer le niveau d'enregistrement des naissances, il faut stimuler la demande dans les groupes socialement défavorisés, en particulier dans les contextes où les naissances surviennent souvent à domicile (Chisumpa et al., 2017; Joseph et al., 2016). Il en est ainsi parce que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont « passifs » : les individus doivent contacter un agent d'état civil, ou une autre autorité compétente (par exemple les chefs locaux), pour signaler la survenance d'un événement et remplir les documents requis. Plusieurs obstacles peuvent toutefois empêcher les individus de notifier la naissance de leurs enfants aux autorités de l'état civil (Fisker et al., 2019).

Ce mémoire porte sur la Guinée, un pays où l'enregistrement est loin d'être universel. Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2018, on estime à 62% la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil, ce qui est encore loin de la cible des Objectifs de Développement Durable (Institut National de la Statistique Guinée & ICF, 2019). On observe une grande inégalité nationale en matière d'enregistrement des naissances entre les milieux urbains (où la couverture est de 81%) et les milieux ruraux (où elle avoisine 54%). La législation guinéenne autorise la déclaration des naissances à l'état civil dans un délai de six mois après la naissance. Au-delà de cette période, toute autre forme d'enregistrement de naissance a lieu au tribunal et donne lieu à un jugement supplétif (Institut National de la Statistique, 2017a), ce qui peut engendrer des coûts supplémentaires empêchant ainsi certains groupes de populations défavorisés de faire enregistrer leur enfant hors délai. Par ailleurs, le manque de connaissances adéquates sur la manière d'enregistrer un enfant peut présenter un autre obstacle à la réalisation du

droit à l'identité de l'enfant. Les données de l'enquête MICS de 2016 montrent que 58% des mères d'enfants non enregistrés déclarent ne pas savoir comment enregistrer la naissance d'un enfant, ce qui indique d'autres obstacles à l'enregistrement des naissances (Institut National de la Statistique, 2017a).

Au-delà de ces quelques observations issues de l'enquête, nous n'avons pas connaissance d'une autre étude consacrée aux barrières à l'enregistrement des naissances en Guinée de façon plus systématique. La non exhaustivité de l'enregistrement des naissances limite l'utilisation des données de l'état civil de manière fiable pour des fins d'élaboration de politique de santé et de planification des programmes de santé qui sont pourtant indispensables à l'amélioration et au maintien de la santé de la population.

### **I.1. Question de recherche**

*Quelles sont les barrières socio-économiques qui peuvent potentiellement entraver la demande d'enregistrement de la naissance des enfants en Guinée ?*

### **I.2. Revue de la littérature**

Il existe dans la littérature de nombreuses données probantes qui confirment les disparités en matière d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans. Ces inégalités peuvent être observées entre Etats, mais aussi entre des groupes socioéconomiques au sein d'un même pays et se caractérisent par plusieurs facteurs tels que :

#### ***Le revenu du pays***

Le niveau de richesse des pays détermine leur capacité à mettre en place un système d'état civil efficace capable de couvrir le besoin d'enregistrement des naissances. Une analyse des données d'enquêtes de ménage menées dans 94 pays a montré que la couverture de la possession d'un certificat de naissance et de l'enregistrement des naissances variait selon la classification du revenu des pays établie par la Banque Mondiale (Bhatia et al., 2017). Globalement, dans les pays à revenu faible, un peu plus de la moitié des enfants de moins de 5 ans étaient enregistrés à l'état civil. Par contre, dans les pays à revenu moyen de la tranche inférieure, trois quart des enfants de moins de 5 ans étaient enregistrés état civil et plus de 90 % des enfants de moins 5 ans étaient enregistrés à l'état civil dans les pays à revenu moyen de la tranche supérieure. On remarque par ailleurs que la couverture d'enregistrement des naissances varie considérablement au sein des groupes de revenu.

Par exemple, dans le groupe des pays à faible revenu, on a constaté un grand écart entre l’Ethiopie qui avait une couverture d’enregistrement des naissances de 1,3% et l’Ouzbékistan qui avait une couverture d’enregistrement des naissances de 99,5%. Dans le groupe des pays à revenu moyen de la tranche inférieure, on a également constaté un écart important dans la couverture d’enregistrement des naissances entre la Zambie (4,1%) et le Bhoutan (99,7%). En revanche, on observe une réduction des écarts en matière de couverture d’enregistrement des naissances dans le groupe des pays à revenu moyen de la tranche supérieure. Par exemple entre la Namibie qui avait une couverture de 63,2 % et le Cuba qui avait une couverture d’enregistrement des naissances de 99,9 % (Bhatia et al., 2017).

A l’intérieur des frontières des pays, plusieurs caractéristiques socioéconomiques peuvent déterminer les disparités dans l’enregistrement de naissance des enfants de moins de 5 ans. Nous en détaillerons sept ci-dessous :

### ***L’instruction de la mère de l’enfant***

Quelle que soit la couverture globale d’enregistrement de naissances dans un pays, le pourcentage d’enfants enregistrés augmente avec le niveau d’instruction de la mère. Par exemple en Ethiopie, malgré la faible couverture d’enregistrement des naissances (7% au niveau national), seulement 4% des enfants étaient enregistrés à l’état civil chez les mères non scolarisées contre 7% chez les mères de niveau d’instruction primaire et 33% chez les mères de niveau secondaire et supérieur (Fonds des Nations Unies pour l’enfance, 2013). De même, le Cameroun avait une couverture nationale de 61% d’enfants de moins de 5 ans enregistrés à l’état civil mais les chiffres indiquaient que les mères ayant un niveau d’instruction primaire étaient deux fois plus susceptibles d’enregistrer la naissance de leur enfant à l’état civil que celles qui n’avaient aucun niveau d’instruction (Fonds des Nations Unies pour l’enfance, 2013). On peut faire l’hypothèse que les mères qui ont été scolarisées sont plus susceptibles de comprendre les procédures d’enregistrement d’un enfant à l’état civil que celles qui n’ont pas été scolarisées. Les données indiquent que le pourcentage d’enfants enregistrés augmente sensiblement quand le niveau d’instruction maternelle franchit le secondaire. Au Nigeria, 21% d’enfants étaient enregistrés quand ils sont nés de mères non instruites, contre 42% d’enfants enregistrés chez les mères avec un niveau d’instruction primaire et 76% d’enfants enregistrés chez les mères ayant terminé le secondaire (Fonds des Nations Unies pour l’enfance, 2013).

### *Le niveau de richesse du ménage de l'enfant*

Bien que l'enregistrement des naissances soit officiellement gratuit dans de nombreux pays du monde, les coûts d'opportunité (temps absence au travail, frais de déplacement etc.) peuvent parfois être élevés et représenter un obstacle à l'enregistrement de naissances. Par exemple, au Kenya, la principale raison du non enregistrement des naissances était le faible intérêt perçu chez les parents après une délibération sur les coûts et avantages de l'enregistrement de la naissance d'un enfant (Pelowski et al., 2015).

On observe systématiquement des disparités dans le monde entre les enfants appartenant à des ménages riches et les enfants appartenant à des ménages pauvres en termes d'inscription sur les registres d'état civil (UNICEF, 2019). Les données indiquent que l'enregistrement des naissances est régulièrement plus faible chez les 20% les plus pauvres de la population (quintile le plus pauvre) par rapport aux enfants du quintile le plus riche. Cette inégalité dans l'enregistrement de naissance des enfants est plus marquée dans certains pays du monde notamment dans les régions d'Afrique sub-saharienne, d'Asie du sud et l'Asie du sud-est (ICF, 2015). Par exemple au Pakistan avec une couverture nationale de 42,2% d'enfants de moins de 5ans enregistrés à l'état civil. La récente enquête démographique et de santé a révélé que 9,3% des enfants des ménages pauvres contre 76% des enfants les ménages riches étaient enregistrés à l'état civil (National Institute of Population Studies and ICF, 2019). En Mauritanie la couverture nationale d'enregistrement des naissances est de 44,8%, les résultats indiquent que 15,9% des enfants du quintile le plus bas sont enregistrés à l'état civil contre 81,3% des enfants du quintile le plus élevé (Office National de la Statistique et ICF, 2022). Au Cameroun avec une couverture nationale de 61,9% d'enfants enregistrés à l'état civil, 30,5% des enfants des ménages pauvres sont enregistrés à l'état civil contre 92,4% des enfants des ménages les plus riches (Institut National de la Statistique Cameroun, 2020). Toutefois, cette disparité dans l'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans se réduit lorsque le niveau global d'enregistrement de naissances d'un pays franchit les 80% (ICF, 2015). Par exemple, au Cambodge 91,7% des enfants de moins de 5 ans sont inscrits sur les registres de l'état civil dont 85,4% sont des enfants du quintile le plus bas et 95,5% sont des enfants du quintile le plus élevé (ICF, 2015). Selon l'enquête démographique et santé, 90,4% des enfants de moins de 5 ans étaient inscrits sur les registres de l'état civil en Sierra-Leone, 89,1% des enfants enregistrés appartenaient au quintile plus bas et 92,8% des enfants appartenaient au quintile plus

élevé (Statistics Sierra Leone and ICF, 2019). Le Gabon qui a atteint une couverture de 95,6% d'enfants enregistrés à l'état civil, a réduit cette inégalité de couverture d'enregistrement des naissances entre les enfants du quintile le plus bas (91,2%) et les enfants du quintile le plus élevé (98,8%) (Direction Générale de la Statistique Gabon et ICF, s. d.). Cependant, les données indiquent que le pourcentage d'enfants enregistré, à l'état civil est élevé dans les pays de la région ECO/CEI, indépendamment du niveau de richesse des ménages (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2013).

### ***Lieu de résidence de l'enfant (milieu urbain/milieu rural)***

La littérature scientifique indique qu'en générale les enfants des milieux ruraux sont plus désavantagés que les enfants des milieux urbains dans l'enregistrement des naissances (United Nations Children's Fund, 2018). Dans plusieurs pays, l'enregistrement des naissances peut être impacté par la distance à parcourir pour se rendre au centre d'état civil, par la géographie du milieu et par le mode de transport. Tout ça peut augmenter le coût financier et le coût d'opportunité de l'enregistrement de la naissance d'un enfant en milieu rural. Cela peut expliquer pourquoi les enfants des villes ont 30% plus de chance d'être enregistrés à l'état civil par rapport à leur camarades en milieu rural (UNICEF, 2019). Mais cette disparité urbain/rural dans l'enregistrement des naissances semble plus marquée dans les pays de l'Afrique sub-saharienne (ICF, 2015). Par exemple, en Mauritanie les données illustrent une inégalité flagrante entre les enfants des zones urbaines et ceux des zones rurales dans l'enregistrement des naissances soit 68% en milieu urbain contre 29,7% en milieu rural (Office National de la Statistique et ICF, 2022). En Tanzanie, on remarque que la proportion d'enfants enregistrés à l'état civil était de 50,9% en milieu urbain contre 17,7% en milieu rural (ICF, 2015). En revanche, cette disparité dans l'enregistrement des naissances entre les enfants des milieux urbains et ceux des milieux ruraux se réduit lorsque le niveau d'enregistrement des naissances dépasse les 90% au niveau national. Par exemple, les données indiquent que les inégalités urbain/rural dans l'enregistrement des naissances des enfants sont relativement moins importantes dans les régions de l'Asie du centre, l'Asie de l'ouest et la région ECO/CEI (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2013; ICF, 2015). Toutefois les campagnes ciblées dans les zones rurales peuvent permettre d'augmenter le niveau d'enregistrement des naissances en milieu rural. Par exemple, le niveau d'enregistrement des naissances était significativement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain au Rwanda

(National Institute of Statistics of Rwanda, Ministry of Health, The DHS Program, 2021) ainsi qu'en Thaïlande et en Jordanie (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2013).

### ***Culture/Ethnie/Religion***

Dans certains endroits du monde, on accorde plus d'importance à la culture qu'à la démarche formelle de l'enregistrement de la naissance d'un enfant. En particulier dans les contextes où la coutume veut que l'on attende un moment avant de donner un nom à son enfant (2). D'autres parents attendront que leur enfant ait besoin d'une identité formelle, notamment pour entrer à l'école ou bénéficier de prestations sociales, avant d'enregistrer la naissance (2). Par exemple, les données indiquent que le pourcentage d'enfant de moins d'un an enregistré à l'état civil était inférieur à la moyenne nationale en Serbie et à Monténégro chez les Rom soit 90% contre 98% (UNICEF, 2019).

L'appartenance ethnique d'un enfant peut également impacter son inscription sur le registre de l'état civil quand on sait que dans certains pays les minorités ethniques ne sont pas réparties uniformément sur le territoire. Ils peuvent se retrancher dans des zones où les services d'état civil ne sont pas toujours facilement accessibles à la population. Ceci peut entraîner un faible enregistrement des enfants à l'état civil. Par exemple, en République Centre africaine (RCA), les enfants des communautés Zandé-Nzakara sont plus souvent inscrits sur le registre de l'état civil que ceux de la communauté Sara, soit un pourcentage d'enregistrement de naissance de 71% contre 49% en faveur des communautés Zandé-Nzakara (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2013). Cette disparité inter-ethnique dans l'enregistrement de naissance persiste dans les pays avec un niveau d'enregistrement plus élevé. C'est le cas du Viêtnam par exemple. Bien que l'enregistrement des naissances soit quasi universel dans ce pays, les minorités ethniques ont un taux d'enregistrement de naissance inférieure à la moyenne soit 85% contre 97% pour les Kinh et Hoa (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2013).

Des disparités existent aussi en matière d'enregistrement des naissances selon les groupes religieux. Par exemple, au Tchad, les minorités religieuses sont moins susceptibles d'enregistrer la naissance de leur enfant par rapport aux musulmans et chrétiens. En revanche, selon les données de l'Inde le niveau d'enregistrement des naissances était plus élevé dans les groupes de minorité religieux (les sikhs et les jaïns) par rapport aux deux grands groupes religieux du pays (les hindous et les musulmans) (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2013).

### *Accès à un établissement de santé*

La connexion des services de santé aux centres d'état civil peut améliorer la couverture de l'enregistrement des naissances. Par exemple, au Nigeria, l'intégration de l'enregistrement des naissances aux campagnes de soins de santé communautaires et de santé infantile a permis d'augmenter le niveau d'enregistrement des naissances dans le pays (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2013). Toutefois l'intégration de l'enregistrement des naissances aux activités de soins de santé peut aussi avoir des conséquences néfastes. Dans les pays où la couverture de sécurité sociale n'est pas effective pour tous les citoyens, les personnes les plus riches sont plus susceptibles de se rendre dans les établissements sanitaires rapport aux personnes les plus pauvres. Par ailleurs, dans les contextes où les femmes accouchent à la maison, le remplissage du formulaire de déclaration de naissance peut avoir un coût et constituer un obstacle à la demande d'enregistrement. Par exemple, au Kenya la demande d'un frais pour remplir le formulaire de déclaration des naissances a empêché certaines femmes d'enregistrer la naissance de leur enfant (Pelowski et al., 2015).

### *Les contraintes juridiques*

Certains pays appliquent des pénalités de retard, amendes ou autres sanctions judiciaires en cas d'enregistrement tardif. Ces mesures peuvent inciter certains parents à enregistrer la naissance de leur enfant dans les délais impartis. Par contre, elles peuvent également constituer un fardeau injuste pour les familles qui rencontrent des difficultés à déclarer la naissance de leurs enfants, comme les familles vivant dans des zones isolées, faiblement desservies par les services publics, ou celles qui n'ont pas les moyens de payer le coût de l'enregistrement (2). Ce dernier facteur est classé ici comme un déterminant de la demande, mais il peut aussi être considéré comme une dimension de l'offre de services.

### *Sexe de l'enfant*

De manière générale, les données indiquent qu'il n'y a pas de différence significative entre les filles et les garçons en matière d'enregistrement de naissance. Toutefois, on trouve par endroit les pourcentages d'enregistrement de naissance favorable à un sexe rapport à l'autre (ICF, 2015; UNICEF, 2019).

### **I.3. Hypothèses**

Pour traiter notre question de recherche, nous avons formulé les hypothèses suivantes, qui se basent sur notre revue de la littérature :

- L'enregistrement des naissances est moins fréquent dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains, notamment parce que l'accès aux bureaux d'état civil est plus compliqué en milieu rural.
- Les ménages qui sont moins exposés au média vont moins systématiquement enregistrer les naissances de leurs enfants, parce qu'ils sont moins susceptibles de recevoir les informations provenant des campagnes de sensibilisation.
- Les ménages moins bien équipés enregistrent moins systématiquement les naissances, parce qu'ils supportent plus difficilement les coûts liés à l'enregistrement.
- Le lien de parenté d'un enfant avec le chef de ménage influence les chances d'être enregistré à l'état civil, parce que les enfants qui sont loin du chef de ménage bénéficient de moins d'attention et de moins d'encadrement que les fils/filles du chef de ménage.
- L'enregistrement de la naissance d'un enfant est influencé par le niveau d'éducation des parents (sa mère ou son chef de ménage), parce que les parents plus instruits sont plus susceptibles d'inscrire leur enfant à l'école et les enfants qui vont à l'école ont besoin de déclarer leur âge.
- L'enregistrement des naissances est plus systématique pour les enfants nés dans des structures de santé en raison d'une meilleure information sur l'importance d'enregistrer les naissances et de la participation éventuelle du personnel de santé.

*L'objectif général de cette étude est d'examiner les facteurs susceptibles d'influencer la demande d'enregistrement des naissances, en vue d'améliorer les statistiques de l'état civil en Guinée.*

### **I.4. Objectifs spécifiques**

- Estimer la proportion d'enfants non enregistrés à l'état civil dans les différentes régions administratives de la Guinée.
- Identifier les facteurs démographiques et socioéconomiques liés à la demande d'enregistrement des naissances en Guinée.

- Formuler des recommandations pertinentes permettant d'améliorer la couverture de l'enregistrement des naissances en Guinée.

## II. MATERIEL ET METHODES

### II.1. Cadre d'étude

La République de Guinée a servi de cadre pour la réalisation de cette étude.



Figure 1 : Carte des régions naturelles de Guinée

#### II.1.1 Géographie et population de la Guinée

La République de Guinée est un pays de l'Afrique occidentale situé au bord de l'Océan Atlantique. Elle partage ses frontières avec six autres pays de l'Afrique de l'ouest : la Guinée-Bissau au nord-ouest, le Sénégal au nord, le Mali au nord et nord-est, la Côte d'Ivoire à l'est, et le Libéria et la Sierra Leone au sud. Elle couvre une superficie de 245.857 km<sup>2</sup>, avec une population estimée à 10 523 361 habitants en 2014 (RGPH3). Selon le troisième recensement général de la population

et de l'habitation (RGPH3) la population guinéenne est inégalement répartie sur le territoire, puisque la majorité de la population vit en milieu rural (65,2%). En outre cette population est peu alphabétisée : près de deux tiers de la population ne sait ni lire, ni écrire dans une langue étrangère (65,7%). Ce constat est plus marqué en zones rurales (80%) (Institut National de la Statistique, 2017b).

Globalement, la Guinée se caractérise par un climat du type tropical à deux saisons (saison des pluies et saison sèche) avec des durées variables d'une région naturelle à une région. Cette diversité climatique et écologique permet de diviser le pays en quatre régions naturelles bien distinctes :

La Basse Guinée est une région de basses plaines, elle est constituée de la partie côtière de la Guinée qui s'étend sur une distance de 300 km environ entre la Guinée-Bissau au nord et la Sierra-Leone au sud. Elle est caractérisée par un climat de type sub-guinéen avec une forte pluviométrie. La capitale Conakry est la ville principale de la Basse Guinée.

La Moyenne Guinée est une région montagneuse par excellence avec le massif du Fouta-Djalon et ses hauts plateaux déterminent le caractère enclavé de cette région par rapport aux autres régions naturelles de la Guinée. Dans cette région, le climat tropical est modifié en microclimat de montagne, caractérisé par l'alternance de deux saisons : sèche et humide.

La Haute Guinée se situe entre la Guinée forestière et le Fouta-Djalon. Elle s'étend sur 39 pour cent de la superficie totale du pays. Il s'agit d'une zone de savane caractérisée par un climat de type soudanien avec une pluviométrie relativement faible.

La Guinée Forestière représente la partie sud-est de la Guinée et couvre 20 pour cent de la superficie totale du pays. C'est une zone de forêt caractérisée par un climat de type subéquatorial avec une saison des pluies exceptionnellement longue (7 à 9 mois).

### **II.1.2 Contexte administratif**

Notre étude se base sur l'Enquête Démographique et de Santé de 2018, qui sera décrite plus bas. Au moment de cette enquête, la répartition des bureaux d'état civil était conforme au découpage administratif de la Guinée. Du point administratif, le territoire guinéen était subdivisé en sept régions administratives plus la zone spéciale de Conakry (la capitale du pays). Les régions étaient

constituées de préfectures au nombre variable selon l'étendue des régions. Dans chaque préfecture il y avait une commune urbaine et plusieurs communes rurales dont le nombre variait d'une préfecture à une autre. Au total, dans les sept régions administratives de la Guinée, on comptait 33 préfectures, 33 communes urbaines et 302 communes rurales. Pour la zone spéciale de Conakry, étant donné qu'il n'y a pas de zones rurales dans la capitale, il y avait 5 communes urbaines. Cette organisation administrative du territoire guinéen a guidé l'organisation de l'offre des services d'état civil dans le but de déconcentrer les services de l'état civil. Au total le pays comptait 348 bureaux d'état civil soit un bureau d'état civil par commune et un bureau d'état civil dans les chefs-lieux de chaque région administrative (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017). Aujourd'hui ce découpage administratif a été plus ou moins modifié par endroit dans le pays. Cependant le nouveau découpage administratif n'est pas encore formaliser.

### **II.1.3 Contexte historique**

Depuis son accession à l'indépendance en 1958 jusqu'en 2018, date de l'enquête que nous analysons, la Guinée a connu trois régimes politiques. Chacun de ces régimes a eu un impact sur le fonctionnement des services de l'état civil en Guinée.

De 1958 à 1984 la Guinée a été gouvernée par le PDG (Parti Démocratique de Guinée). Ce premier régime a été caractérisé par un système politique à inspiration socialiste dans lequel le parti au pouvoir était unique parti politique. Durant cette période, les chefs de ménage devaient payer l'impôt à l'état en fonction de la taille de leurs ménages. Cette situation a entraîné chez les chefs de ménage une sous déclaration des naissances de leurs enfants à état civil par peur de payer des taxes coûteuses (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017).

Après le premier régime, un régime militaire s'est installé en 1984 jusqu'à 2008. Ce régime a été caractérisé par le libéralisme qui a conduit à la naissance du multipartisme en Guinée. Avec la pauvreté et le chômage de la population juvénile les divergences d'opinions politiques ont entraîné un clivage social, conséquence des tensions sociales récurrentes entre différentes positions politiques. De surcroît, ces tensions sociales se soldaient par des affrontements et des casses dans le pays. Par endroit ces casses ciblaient les services publics de l'état tels que les bureaux d'état civil et les tribunaux du pays détruisant ainsi que les archives de plusieurs années. Cette situation a impacté la fourniture des services de l'état d'une manière générale et en particulier l'offre et la demande des services de l'état civil, conduisant ainsi à une sous déclaration des naissances

(Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017). Etant donné qu'il n'y a pas un système de centralisation efficace des données, aujourd'hui il paraît impossible de reconstituer les archives dans certaines communes du pays (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017).

Après une période de transition de deux ans conduite par les militaires la Guinée a connu l'avènement de la troisième république en 2010. Ce troisième régime a été caractérisé par le retour à l'ordre constitutionnel. Ce régime a permis à la Guinée de renouer avec les partenaires internationaux ce qui a favorisé la mise en œuvre de plusieurs réformes administratives et institutionnelles notamment dans le système d'état civil. Par exemple, la création d'une Direction Nationale de l'Etat-Civil (DNEC) en 2011 comme l'organe de tutelle chargé de surveiller et coordonner le fonctionnement du système d'enregistrement des faits d'état civil. A ce titre elle doit faciliter la fluidité des données entre les différents secteurs impliqués dans le processus d'enregistrement des faits d'état civil et permettre une interopérabilité entre les différentes parties prenantes du processus d'enregistrement des faits d'état civil tels que les secteurs la santé, le secteur de la justice etc. (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017). Cependant une enquête de terrain de l'UNICEF a établi que cette direction n'a pas été suffisamment équipée pour jouer pleinement le rôle qui lui a été assigné (Diallo Mamadou Alpha, 2015).

#### **II.1.4 Contexte socioculturel**

En Guinée, la majorité de la population pratique la religion musulmane (89,1 %). Les autres religions ne représentent que 11% de la population. Notamment, le christianisme est pratiqué par 7% de la population (Institut National de la Statistique, 2017b).

Toutefois, quel que soit la religion le rôle des leaders religieux est primordial dans la reconnaissance sociale et la célébration des événements marquants de la vie. Par exemple, les leaders religieux sont impliqués dans la célébration des baptêmes et des mariages. Cependant les pratiques en matière d'enregistrement de ces faits d'état civil diffèrent d'une religion à une autre. Par exemple, dans la religion chrétienne, le nom de l'enfant est communiqué dès sa naissance et traditionnellement tenu dans un registre de population. A contrario dans les communautés musulmanes, l'enfant reçoit un nom sept jours après sa naissance (généralement le jour du baptême) et les données ne sont pas rigoureusement conservées dans un registre pour permettre la

production des statistiques d'état civil (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017). Une évaluation du système de l'état civil guinéen a révélé une faible collaboration entre les leaders religieux et les services de l'état civil notamment dans la transmission des données d'état civil (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017).

### **II.1.5 Fonctionnalité du système d'état civil en Guinée**

Dans le cadre du programme africain pour l'amélioration accéléré des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de vie, la Guinée s'est engagée à évaluer son système d'état civil afin d'élaborer une stratégie nationale conforme aux normes et standards internationaux dans le domaine. Le processus d'élaboration de cette stratégie était basé sur une approche participative incluant toutes les parties prenantes<sup>1</sup> du système d'état civil en Guinée. À travers des ateliers et des rencontres bilatérales les acteurs du système ont partagé leur avis sur les orientations stratégiques. En outre pour dresser l'état des lieux et faire un diagnostic du secteur, le ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation qui est l'autorité de l'état civil a utilisé les outils d'analyse tirés des techniques d'évaluation quantitative, semi-quantitative et qualitative. Les données ont été collectées auprès de 180 communes du pays pour apprécier les problèmes et défis concernant l'état civil. Cette enquête de terrain a révélé certains facteurs qui affectent le système d'état civil guinéen (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017) dont entres autres :

*Problème d'équité dans l'accès aux services d'état civil.* Bien que chaque commune du pays soit dotée d'un centre d'état civil, la fonctionnalité reste limitée par endroit à cause de non inclusion des critères d'équité dans la distribution dans l'offre des services d'état civil. Par exemple, la répartition des services d'état civil entre les communes n'a pas tenu compte de la densité des

---

<sup>1</sup> Les acteurs gouvernementaux concernés par l'état civil en guinée (le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministère de la Santé, le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'alphabétisation, le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère en charge de la Fonction Publique, le Secrétariat Général des Affaires Religieuses et d'autres institutions publiques et des acteurs aux niveaux national et local), les partenaires techniques et financiers (UNICEF, Union Européenne, Banque mondiale, OMS, UNFPA, Plan international, etc.), les organisations de la société civile (Médias, leaders religieux, ONG, Associations).

communes, ou de l'accessibilité géographique de la population au centre d'état civil. Pourtant en tant qu'un service de l'état, l'offre de service d'état civil devrait être accessible à toutes les composantes sociales de la nation. Il en est ainsi que les coûts indirects liés aux déplacements peuvent entraîner la faible demande d'enregistrement dans les groupes socialement défavorisés (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017).

*Le manque d'équipement de travail.* Selon une enquête de terrain, d'une manière générale le manque d'équipement de travail empêche la bonne marche des services de l'état civil. En particulier, dans les zones rurales où le déficit en équipement et en infrastructure ne permet pas de conserver les données d'état civil par exemple. Certains fonctionnaires de l'Etat mutés dans ces zones refusent de s'y rendre à cause des mauvaises conditions de travail (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017).

*Problèmes liés aux ressources humaines des centres d'état civil.* La Guinée a l'avantage sur beaucoup d'autre pays africains d'avoir une garantie dans la continuité des services d'état civil parce que la majorité des personnels de l'état civil sont des fonctionnaires de l'Etat (52,9%). Cependant, on constate un réel besoin de formation du personnel de l'état civil car les enquêtes de terrain ont révélé que 52,8% du personnel ont une bonne connaissance des normes et standards relatifs aux procédures d'enregistrement des faits d'état civil. Seulement 32,2% du personnel maîtrise les textes organisant l'état civil en Guinée (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017).

*Problème dans la production de statistiques vitales,* comme nous l'avons mentionné plus haut, un des objectifs des systèmes d'état civil est de permettre la production des statistiques essentielles à l'élaboration et l'évaluation des politiques et programmes de développement. Pour atteindre cet objectif, les données des registres d'état civil doivent être régulièrement transmises à l'Institut National des Statistiques pour la production des statistiques. Cependant, on constate un dysfonctionnement dans la transmission des feuillets des registres aux services des statistiques. Ce manque de complétude des données empêche l'Institut National des Statistiques d'utiliser les données de l'état civil. En outre, il n'est pas rare de constater sur les feuillets qui arrivent aux niveaux des services des statistiques des problèmes de qualité des données tels que : des informations imprécises, ou des informations illisibles due à une mauvaise écriture, des registres

manquants ou des volets manquants dans les registres transmis, des volets sans numéro d'enregistrement etc. (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017).

### **II.1.6 Processus pour l'obtention de certificats de naissance**

En Guinée, le processus d'enregistrement d'un enfant à l'état civil est établi par le code de l'enfant<sup>2</sup> notamment dans ses articles 157 à 160 qui indiquent que :

« Les déclarations de naissance seront faites dans les six mois de l'accouchement à l'officier de l'état civil du lieu. Toutefois, pour des naissances survenues hors du périmètre communal ou en pays étranger, ce délai est porté à huit mois. Lorsqu'une naissance n'aura pas été déclarée dans le délai légal, l'officier de l'état civil ne pourra la relater sur ses registres qu'en vertu d'un jugement rendu par une juridiction compétente de la préfecture dans laquelle est né l'enfant, et mention sommaire sera faite en marge à la date de naissance. La naissance de l'enfant sera déclarée par le père et/ou la mère ou des parents, par les médecins, sages-femmes ou autres personnes qui auront assisté à l'accouchement, et lorsque la mère aura accouché hors de son domicile, par la personne chez qui elle aura accouché. L'acte de naissance sera rédigé immédiatement. Il est tenu dans les hôpitaux, maternités ou formations sanitaires publics ou privés un registre spécial coté et paraphé sur lequel sont immédiatement inscrites, par ordre de date, les naissances qui surviennent ».

Cependant, le code de l'enfant ne précise pas clairement le coût réel pour obtenir un acte de naissance en Guinée car la délivrance cet acte n'est pas gratuit et le coût peut varier d'une commune à l'autre (Diallo Mamadou Alpha, 2015; Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017).

### **II.1.7 Interopérabilité des centres état civil et des services de santé**

Pour assurer une interopérabilité des services de santé et ceux de l'état civil, il a été intégré dans le paquet minimum d'activité des formations sanitaires la déclaration des naissances des enfants nées dans leur structure. En effet, lorsqu'une naissance a lieu dans une formation sanitaire, le personnel de santé de cet établissement sanitaire doit remplir un formulaire de déclaration de

---

<sup>2</sup> Code de l'enfant guinéen disponible sur : <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/98741/117564/F-1366184401/GIN-98741.pdf> consulté le 14 mai 2023

naissance en deux exemplaires, remettre un coupon de la déclaration de naissance aux parents de l'enfant et conserver l'autre coupon pour le transmettre au bureau de l'état civil de la localité pour des fins de statistiques. Le coupon de déclarations de naissance remis aux parents sera requis pour solliciter un acte de naissance pour l'enfant dans les centres d'état civil. De ce fait, le secteur de la santé opère comme porte entrée du processus d'enregistrement des naissances. Cependant, un examen du système d'état civil en Guinée a révélé une faible intégration de la déclaration des naissances dans les activités sanitaires (consultations post natales, campagnes de vaccination etc.) sur le terrain par faute de disponibilité des formulaires de déclaration des naissances par endroits (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017). En outre, les activités de transcription et de déclaration des naissances n'ont pas été intégrées dans le cahier de charge des agents de santé communautaires qui agissent dans les communautés pour faciliter la collaboration entre les professionnels de santé et les communautés. En revanche certaines communautés utilisent le cahier de village pour déclarer la naissance de leur enfant par endroit (Diallo Mamadou Alpha, 2015; Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017).

## **II.2. Type d'étude**

Nous avons mené une étude transversale du type analytique à partir des données issues de l'enquête démographique et de santé menée en Guinée du 27 mars au 14 juin 2018 (EDS V).

## **II.3. Population d'étude**

Ces données ont été recueillies auprès d'un échantillon de ménages comptant des enfants de moins de 5 ans. L'échantillon est représentatif de la population générale.

## **II.4. Source des données**

Suite à une demande adressée au programme "Demographic and Health Survey" (DHS), nous avons pu télécharger les données de EDS 2018 auprès du programme [www.dhsprogram.org](http://www.dhsprogram.org).

## **II.5. Collecte des données**

Les données de l'EDS 2018 ont été collectées entre le 27 mars et 28 juin 2018 par 100 agents répartis en 20 équipes de travail. Chaque équipe était composée de 5 personnes : un chef d'équipe, trois enquêtrices chargées des prélèvements de sang pour le test d'anémie et le test de VIH et un enquêteur chargé des mesures d'anthropométrie. Les équipes ont utilisé des tablettes pour collecter

les données sur le terrain à travers quatre types de formulaire adaptés du modèle type du Programme DHS (le questionnaire ménage, le questionnaire femme, le questionnaire homme et le questionnaire des biomarqueurs). L'utilisation des tablettes a facilité le transfert des données vers le bureau central de l'INS grâce à l'internet. Elle a aussi permis de contrôler la qualité des données du terrain au moment même de l'enquête et de corriger les principales erreurs de collecte (Institut National de la Statistique Guinée & ICF, 2019).

## **II.6. Conception de l'échantillon**

### **Technique d'échantillonnage**

La technique d'échantillonnage de l'enquête démographique et de santé menée en Guinée en 2018 était basée sur le sondage aréolaire stratifié à 2 degrés (Institut National de la Statistique Guinée & ICF, 2019). En effet, l'équipe EDS s'est appuyée sur le découpage administratif de la Guinée pour constituer une liste de huit domaines d'étude à savoir les sept régions administratives et la zone spéciale de Conakry. Ils ont créé deux strates dans chaque domaine d'étude : la strate du milieu rural (sauf à Conakry) et la strate du milieu urbain. Ensuite, à partir de la base de données du troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3), les concepteurs de l'étude ont tiré dans chaque strate un échantillon de premier degré. L'échantillon de premier degré était constitué de zones de dénombrement (ZD) proportionnellement à la taille des ZD, la taille étant le nombre de ménages se trouvant dans la ZD. Ainsi à partir de cette liste des ZD tirées (unité primaire d'échantillonnage) ils ont procédé à un dénombrement des ménages dans chacune des ZD afin de mettre à jour la liste des ménages occupés dans chaque ZD. Cette liste des ménages occupés dans les ZD a servi de base pour tirer l'échantillon de second degré constitué des ménages. Ainsi les enquêteurs ont visité les ménages tirés et dans chaque ménage les chefs de ménage ont répondu au questionnaire sur l'enregistrement des enfants de moins de 5ans à l'état civil.

### **Taille de l'échantillon**

Après avoir découpé le territoire national en 15 strates (urbain et rural), l'équipe EDS a procédé au tirage de l'échantillon strate par strate. Au total 401 ZD ont été tirés avec une probabilité proportionnelle à la taille dont 138 sont situées en milieu urbain et 263 en milieu rural. En décidant de tirer 20 ménages par ZD, ils ont obtenu au total 8 020 ménages dont 2 760 ménages en milieu urbain et 5 260 en milieu rural. Avant de procéder à l'enquête proprement dit ils ont mis à jour le

nombre de ménage occupé dans chaque ZD à travers un dénombrement sur le terrain. Ensuite ils ont tiré 20 ménages dans chaque ZD indépendamment du type de milieu de résidence, ce qui a permis de visiter 8 020 ménages et d'enquêter 7777 enfants de moins de 5 ans sur l'ensemble du territoire guinéen (Institut National de la Statistique Guinée & ICF, 2019).

## **II.7. Considérations d'ordre éthique**

Les données ont été collectées auprès des ménages après avoir obtenu un consentement écrit des individus à participer à l'enquête. Toutefois ces données ne permettent en aucun cas d'identifier les répondants, les ménages ou les communautés d'échantillonnage. Pour accéder aux dites données, nous avons adressé une demande en soumettant notre projet de recherche au programme DHS détenteur des données. Suite à l'approbation de notre projet de recherche nous avons respecté les conditions d'utilisation conformément à la lettre d'autorisation émise par le programme DHS (cf. annexe).

## **II.8. Définitions des variables**

### **Variable dépendante**

Nous avons choisi comme variable dépendante, la naissance enregistrée à l'état civil. Selon le rapport de l'enquête démographique et de santé cette variable est définie comme suit :

*Naissances enregistrées* : l'enfant dispose d'un acte de naissance ou l'enfant n'a pas d'acte de naissance mais sa naissance a été enregistrée à l'état civil (Institut National de la Statistique Guinée & ICF, 2019).

Dans la base de données de l'EDS, cette variable d'intérêt est présentée sous la forme interrogative « le membre du ménage dispose-t-il d'un certificat de naissance ? » et elle a été codé HV140. Les réponses possibles à cette question ont été codées comme suite :

0 : l'enfant n'a ni certificat et il n'a pas été enregistré à l'état civil

1 : l'enfant a un certificat de naissance

2 : l'enfant a été enregistré à l'état civil mais il n'a pas de certificat de naissance

8 : Ne sait pas

### **Variables indépendantes**

Nous avons identifié un certain nombre de variables explicatives en se basant sur les connaissances établies dans la littérature et en tenant compte de la disponibilité de ces variables dans la base de données à exploiter. Cela nous a permis de dresser une liste de 15 variables dont une variable transformée (éducation du chef de ménage) afin d'expliquer les obstacles à l'enregistrement des naissances en Guinée (cf. annexe).

La variable éducation du chef de ménage a été obtenue à partir de la variable HV106 (Niveau d'études le plus élevé atteint par le membre du ménage).

## **II.9. Traitement des données**

Avant de procéder à l'analyse des données, nous avons créé une nouvelle variable « Poids » en divisant la variable de pondération HV005 par un million, puis nous avons pondéré les observations par cette nouvelle variable « Poids ». Ensuite nous avons recodé la variable d'intérêt HV140 en passant de quatre catégories à deux catégories : enfants enregistrés et enfants non enregistrés. Pratiquement, nous avons regroupé dans le groupe d'enfants non enregistrés « les enfants n'ayant pas de certificat de naissance, ou n'ayant pas été enregistré à l'état civil » et les enfants pour lesquels le répondant « ne sait pas » si l'enfant a été enregistré à l'état civil ou non. Dans le groupe des enfants enregistrés à l'état civil nous avons regroupé « les enfants ayant un certificat de naissance » et « les enfants n'ayant pas de certificat de naissance mais pour qui la naissance a été enregistrée à l'état civil ».

Enfin, nous avons récupéré le niveau d'éducation du chef de ménage en créant un fichier distinct propre aux chefs de ménages puis en l'appariant avec le fichier comptant les enfants.

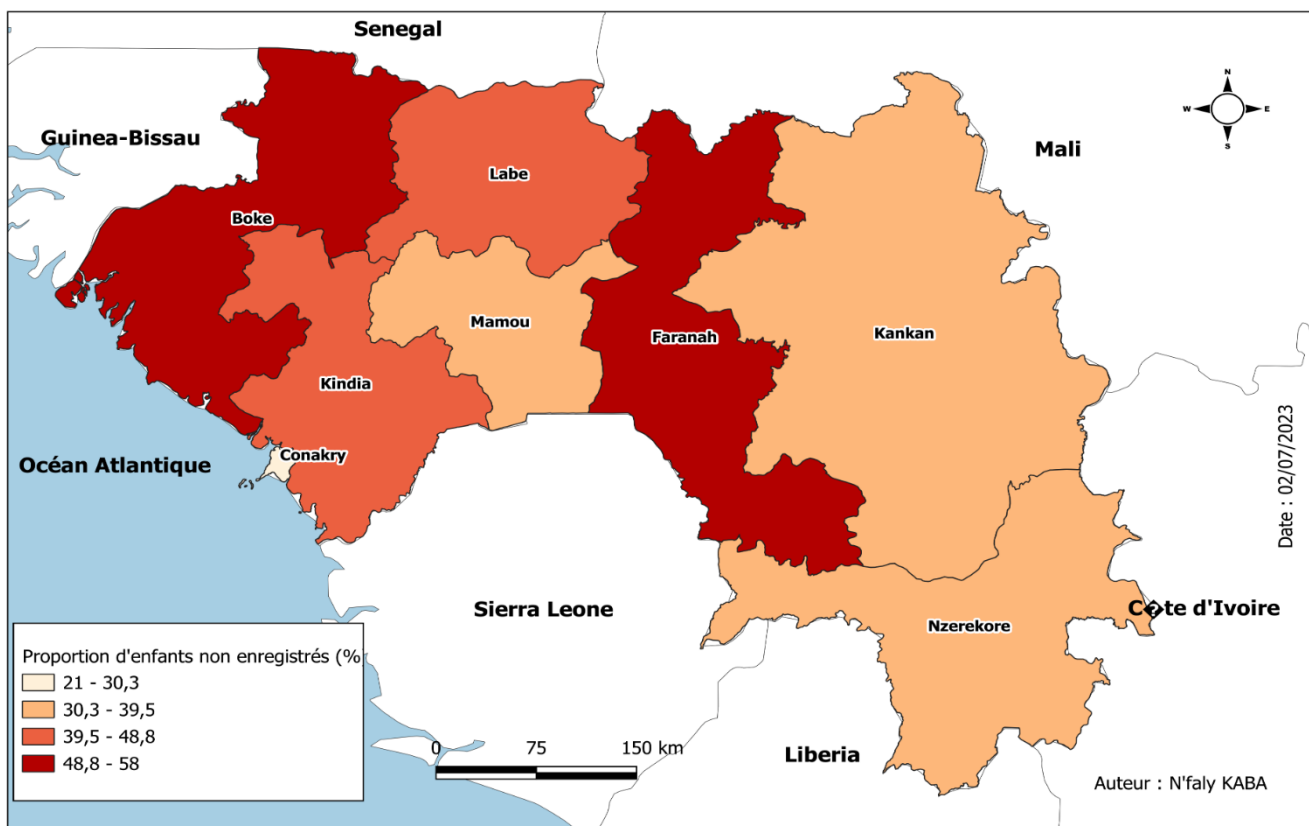
## **II.10. Analyse des données**

Nous avons utilisé le logiciel SPSS pour analyser les données. Pour les statistiques descriptives, nous avons d'abord filtré les enfants de moins de 5 ans dans la base de données avant de calculer la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil pour chacune des co-variables qui en déterminent a priori la fréquence. Nous avons utilisé un seuil de décision de 5% pour comparer la proportion d'enfants enregistrés à l'état civil et la proportion d'enfants non enregistrés pour chaque co-variable en utilisant le test de Chi2 de Pearson ou le test exact de Fisher lorsque le minimum des effectifs attendus était inférieur ou égal à 3. Ensuite, nous avons utilisé une régression logistique univariée. Nous avons conservé les variables qui sont apparues comme significatives lors de l'analyse univariée et ajouté les facteurs confondants usuels

ou les facteurs biologiques comme âge et le sexe, même s'ils n'étaient pas significatifs. Enfin, nous avons fait une régression logistique multivariée pour minimiser l'effet confondants afin d'identifier réellement les facteurs prédictors du non enregistrement des naissances en Guinée. Toutes les variables ont été traitées comme des variables catégorielles sauf les variables relatives à l'âge du chef de ménage et au nombre d'enfants du ménage. Pour vérifier la stabilité de notre modèle, nous avons testé la multi colinéarité (voir annexes).

### III. RESULTATS

#### III.1. Fréquence de l'enregistrement des enfants selon les régions



**Figure 2 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans non enregistrés à l'état civil par régions administratives de la Guinée**

A l'échelle nationale, environ 62% des enfants de moins de 5ans étaient enregistrés à état civil, parmi lesquels 50,9% des enfants avaient un acte de naissance. La Figure 2 présente la proportion d'enfants non enregistrés à l'état civil selon les régions administratives de la Guinée. Nous avons constaté que la région de Conakry présentait le plus faible pourcentage d'enfants non enregistrés à l'état civil (21%). En revanche, les proportions les plus élevées d'enfants non enregistrés à l'état civil étaient observées dans les régions administratives de Boké et Faranah (avec respectivement des proportions de 58% et 52%). Les régions administratives de Kindia et Labé affichaient une proportion identique de 42% d'enfants non enregistrés à l'état civil. Enfin on a trouvé la même proportion d'enfants non enregistrés (33%) dans les régions administratives de Kankan et de

Mamou et un peu moins important dans la région de Nzérékoré où on a trouvé une proportion de 31% d'enfant non enregistrés à l'état civil.

### **III.2. Proportions d'enfants dont la naissance a été enregistrée selon les principales caractéristiques démographiques et socio-économiques**

Le tableau 1 ci-dessous montre la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil selon les principales caractéristiques sociodémographiques. Au total, 7777 enfants âgés de moins de 5 ans ont été listés par les chefs de ménage ayant participé à l'EDS 2018.

Nous avons observé une différence significative dans les proportions d'enfants enregistrés à l'état civil selon le niveau d'éducation du chef de ménage. Parmi les enfants enregistrés à l'état civil la plupart avaient un chef de ménage éduqué parmi lesquels 87,6% avait un niveau éducation plus élevé. Les enfants des ménages bien lotis étaient les plus représentés 73% en tenant compte du lieu de résidence de l'enfant (urbain/rural). Nous avons constaté une différence significative dans la couverture de l'enregistrement des naissances en fonction de l'âge de l'enfant. La couverture de l'enregistrement était plus faible chez les enfants de moins de deux ans (59%) que chez les enfants de 2 ans et plus (63%). Par contre il n'y avait pas de différence significative entre la couverture de l'enregistrement des naissances des filles par rapport aux garçons. La couverture d'enfants enregistrés à l'état civil était significativement différente selon le sexe du chef de ménage. La couverture d'enfants enregistrés à l'état civil était plus élevée chez les femmes cheffes de ménage (66,0%) que chez les hommes chef de ménage (61,3%). Il n'y avait pas de différence importante dans la couverture d'enfants enregistrés à l'état civil selon la présence une radio dans le ménage. La couverture d'enfants enregistrés à l'état civil dans les ménages ne disposant pas de radio (62%) était sensiblement égale à la couverture d'enfants enregistrés à l'état civil dans les ménages jouissant d'une radio (61,9%). Par contre nous avons remarqué une différence significative dans la couverture d'enfants enregistrés à l'état civil en fonction de la détention d'une télévision dans le ménage. Nous avons constaté que la couverture d'enfants enregistrés à l'état civil était plus élevée dans les ménages équipés d'une télévision (77,6%) par rapport aux ménages sans télévision (55,7%). Nous avons également constaté une différence significative dans la couverture d'enregistrement des naissances en fonction des liens de parenté qu'entretien les membres du ménage avec leur chef de ménage. La couverture d'enregistrement des naissances était plus élevé chef les frères et sœurs du chef de ménage (91,7%) et chef les fils/filles du chef de ménage

(62,2%) par rapport aux beaux fils du chef de ménage (40%) ou par rapport aux enfants adoptifs (46,6%). De même les enfants qui avaient leur papa en vie étaient plus enregistrés à l'état civil (62,3%) que ceux qui n'avaient pas leur papa en vie (50%). En s'intéressant au type de lieu de résidence de l'enfant nous avons constaté que la couverture d'enfants enregistrés à l'état civil était significativement différente entre les ménages du milieu urbain et ceux du milieu rural. La couverture d'enfants enregistrés à l'état civil était plus élevée en milieu urbain (80,8%) qu'en milieu rural (54%).

*Tableau 1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans (population de droit) dont la naissance a été enregistrée à l'état civil, selon certaines caractéristiques démographiques et socio-économiques, EDS Guinée 2018*

Caractéristiques socio-économiques	Proportion d'enfants			Effectif d'enfants	Khi-deux de Pearson	ddl	P-valeur
	Qui ont un acte de naissance	Dont la naissance est enregistrée mais n'ont pas d'acte de naissance	Dont la naissance n'a pas été enregistrée				
<b>Education du chef de ménage</b>					354,614	12	<b>&lt;0,001</b>
Sans éducation	46,5%	10,0%	43,5%	5338			
Primaire	50,2%	14,1%	35,7%	829			
Secondaire	59,5%	15,3%	25,2%	1070			
Plus élevé	79,3%	8,3%	12,4%	492			
Ne sait pas	81,3%	4,2%	14,5%	48			
<b>Indice de richesse combiné</b>					915,073	12	<b>&lt;0,001</b>
Plus pauvres	34,2%	9,0%	56,8%	1818			
Pauvres	38,8%	15,8%	45,4%	1668			
Moyens pauvres	51,3%	12,3%	36,4%	1576			
Riches	65,0%	9,9%	25,1%	1488			
Plus riches	74,7%	7,2%	18,1%	1228			
<b>Indice de richesse pour milieu urbain/rural</b>					275,641	12	<b>&lt;0,001</b>
Plus pauvres	44,4%	10,7%	44,9%	1761			
Pauvres	42,8%	11,6%	45,6%	1602			

Moyens pauvres	49,6%	13,5%	36,9%	1565			
Riches	56,2%	10,8%	33,0%	1479			
Plus riches	64,8%	8,2%	27,0%	1368			
<b>Sexe de l'enfant</b>					1,688	3	0,640
Garçons	51,0%	11,4%	37,6%	3969			
Filles	50,8%	10,6%	38,6%	3808			
<b>Age de l'enfant</b>					44,33	3	<0,001
< 2 ans	48,4%	11,5%	40,1%	2880			
2- 4ans	52,4%	10,8%	36,8%	4899			
<b>Sexe du chef de ménage</b>					66,345	3	<0,001
Homme	49,9%	11,4%	38,7%	6731			
Femme	57,4%	8,6%	34,0%	1046			
<b>Ménage a un poste radio</b>					15,463	3	0,001
Non	52,3%	9,7%	38,0%	3496			
Oui	49,8%	12,1%	38,1%	4283			
<b>Ménage a une télévision</b>					505,382	3	<0,001
Non	43,7%	12,0%	44,3%	5546			
Oui	69,0%	8,6%	22,4%	2231			
<b>Lien de parenté avec le chef de ménage</b>					254,604	18	<0,001
Fils/Filles	51,0%	11,2%	37,8%	5836			
Beau-fils/Belle filles	40,0%	0,0%	60,0%	10			
Petit fils	51,2%	10,2%	38,6%	1310			
Frères/Sœur	66,7%	25,0%	8,3%	12			
Autres relations	52,6%	10,1%	37,3%	464			
Enfant adopté/enfant adoptif	33,7%	12,9%	53,4%	101			
Pas de lien avec le chef de ménage	54,5%	20,5%	25,0%	44			
<b>Type de lieu de résidence urbain/rural</b>					650,907	3	<0,001
Urbain	71,0%	9,8%	19,2%	2314			
Rural	42,5%	11,5%	46,0%	5464			
<b>Mère en vie</b>					6,092	3	0,107
Non	51,3%	11,8%	36,9%	76			
Oui	50,9%	11,0%	38,1%	7700			

Ne sait pas	0	0		0			
<b>Père en vie</b>					35,733	6	<b>&lt;0,001</b>
Non	42,5%	7,5%	50,0%	174			
Oui	51,2%	11,1%	37,7%	7598			
Ne sait pas	25,0%	0,0%	75,0%	4			
<b>Ensemble</b>	50,90%	11%	38,1%	7777			

### III.1. Régressions logistiques univariées

Dans le tableau 2 ci-dessous une analyse de régression logistique a montré que l'âge de l'enfant était associé à son inscription sur le registre de l'état civil. Les enfants âgés de plus d'un an étaient plus susceptibles être enregistrés à l'état civil que les enfants de moins d'un an [OR= 1,27 (IC95% : 1,1- 1,46)]. Par contre l'association entre le sexe de l'enfant et l'enregistrement de sa naissance à l'état civil n'était pas significative [OR= 0,96 (IC 95 % : 0,88-1,05)]. En outre l'éducation du chef de ménage était associée à l'enregistrement de naissance des enfants. Les chefs de ménage plus éduqués étaient plus susceptibles d'enregistrer la naissance de leur enfant à l'état civil par rapport aux chefs de ménage sans éducation [OR= 5,43 (IC 95 % : 4,13-7,13)]. Le niveau de richesse du ménage était associé à l'enregistrement de naissance des enfants. Plus le niveau de richesse du ménage est élevé plus ces enfants sont susceptibles d'être enregistré à l'état civil tels que illustré par ces rapports de côtes de 1.40 pour les ménages moins pauvres [(IC 95 % : 1,22-1,61)], 1.65 pour les ménages riches [(IC 95 % : 1,43-1,90)], et 2.20 pour les plus riches [OR= 2,20 (IC 95 % : 1,89-2,57)]. Les femmes chefs de ménage étaient plus susceptibles d'enregistrer la naissance des enfants du ménage à l'état civil par rapport aux hommes chefs de ménage [OR= 1,22 (IC 95 % : 1,07-1,40)]. La détention d'une télévision dans un ménage était associée à l'enregistrement des naissances des enfants. Avoir une télévision dans un ménage augmentait la chance d'enregistrer les enfants à l'état civil [OR= 2,76 (IC 95 % : 2,46-3,09)]. Mais la détention d'une radio dans le ménage n'était pas associée à l'enregistrement des naissances des enfants à l'état civil [OR= 1 (IC 95 % : 0,91-1,10)].

En s'intéressant aux liens de parenté qu'entretiennent l'enfant avec le chef de ménage, nous avons constaté que les enfants adoptés étaient moins susceptibles d'être enregistrés à l'état civil que les fils/filles du chef de ménage [OR= 0,54 (IC 95 % : 0,36-0,80)]. Les enfants qui avaient leur père en vie étaient plus susceptibles d'être enregistrés à l'état civil que ceux qui n'avaient plus leur père

en vie [OR= 1,64 (IC 95 % : 1,21-2,21)]. Par contre l'association entre la survie de la mère et l'enregistrement de la naissance des enfants n'était pas significative [OR= 0,95 (IC 95 % : 0,60-1,51),]. Nous avons constaté que l'augmentation du nombre d'enfant du ménage réduisait les chances d'enregistrement des enfants à l'état civil. Pratiquement la chance qu'un enfant soit inscrit à l'état civil était réduit de 0,99 pour chaque enfant supplémentaire du ménage [OR= 0,99 (IC95% : 0,98- 1,00)]. Par ailleurs l'âge du chef de ménage n'était pas associé à l'enregistrement des naissances des enfants à l'état civil [OR=1 (IC95% : 1,00-1,00)]. Par rapport au type de lieu de résidence, les enfants des ménages ruraux étaient nettement moins susceptibles d'être enregistrés à l'état civil que les enfants des ménages urbains [OR= 0,28 (IC 95 % : 0,25-0,31)].

L'analyse multivariée nous a montré qu'au-delà des variables non significatives (sexe de l'enfant et l'âge de chef de ménage) certains coefficients perdaient leur significativité notamment la possession de la télévision (P-valeur= 0,409). Par contre les autres facteurs conservaient leur significativité. Ainsi l'analyse multivariée nous a fait remarquer que l'éducation du chef de ménage était liée l'enregistrement de la naissance des enfants du ménage, les chefs de ménage qui avaient un niveau d'éducation plus élevé enregistraient plus leurs enfants à l'état civil que ceux qui n'avaient aucune éducation [OR= 2,76 (IC95 % : 2,06- 3,70)]. De même l'indice de richesse du ménage avait une influence sur l'enregistrement de la naissance des enfants du ménage. Les ménages les plus lotis enregistraient plus leur enfant à l'état civil par rapport aux ménages les plus pauvres [OR = 2,76 (IC95% : 2,03- 3,75)]. En outre le lien de parenté avec le chef de ménage avait une influence sur les chances d'enregistrement des enfants du ménage. Nous avons constaté que les enfants adoptés étaient moins susceptibles être enregistrés à l'état civil que les fils/filles du chef de ménage [OR= 0,47 (IC95% : 0,31- 0,73)]. Mais aussi nous avons trouvé que les frères et sœurs du chef de ménage étaient plus susceptibles être enregistrés à l'état civil que les fils/filles du chef de ménage [OR= 7,57 (IC95% : 1,18- 48,66)]. La survie du père de l'enfant était aussi associée à son inscription sur le registre de l'état civil. Les enfants dont les papas sont en vie étaient plus susceptibles d'être enregistrés à l'état civil que ceux qui n'avaient plus de père en vie [OR= 1,73 (IC95% : 1,24- 2,42)]. Par ailleurs le type de lieu de résidence de l'enfant influençait les chances de son inscription sur le registre de l'état civil. Les enfants issus des ménages ruraux avaient moins de chance d'être enregistrés à l'état civil que les enfants vivant en milieu urbain [OR= 0,55 (IC95% : 0,46- 0,66),]. Le sexe du chef de ménage était également associé à l'enregistrement de la naissance des enfants du ménage. Nous avons remarqué que les femmes cheffes de ménage

étaient plus susceptibles d'enregistrer la naissance de leurs enfants à l'état civil que les hommes chef de ménage [OR= 1,27 (IC95% : 1,08- 1,50)]. L'âge de l'enfant influençait ses chances d'être inscrit sur le registre de l'état civil. Nous avons constaté que les enfants les plus âgés étaient plus susceptibles d'être enregistrés à l'état civil que les enfants moins âgés [OR= 1,28 (IC95% : 1,10- 1,49)]. Enfin le nombre d'enfants du ménage avait une influence sur la chance d'enregistrement des enfants du ménage. En fait la chance qu'un enfant du ménage soit enregistré à l'état civil était réduite de 0,98 pour chaque enfant supplémentaire [OR= 0,98 (IC95% : 0,96- 0,99)].

*Tableau 2 Analyse par régression logistique des facteurs démographiques et socio-économiques associés à l'enregistrement des naissances des enfants âgés de moins de 5 ans de droit, EDS Guinée 2018*

Variables explicatives	Coefficient non ajusté					Variables explicatives	Coefficient ajusté				
	B	OR	BI	BS	P-valeur		B	OR	BI	BS	P-valeur
<b>Education du chef de ménage (réf. sans éducation)</b>					<b>&lt;0,001</b>	<b>Education du chef de ménage (réf. sans éducation)</b>					<b>&lt;0,001</b>
Primaire	0,329	1,39	1,19	1,62	<0,001	Primaire	0,264	1,30	1,11	1,53	0,001
Secondaire	0,829	2,29	1,98	2,66	<0,001	Secondaire	0,529	1,70	1,45	1,99	<0,001
Plus élevé	1,691	5,43	4,13	7,13	<0,001	Plus élevé	1,016	2,76	2,06	3,70	<0,001
Ne sait pas	1,569	4,80	2,10	10,99	<0,001	Ne sait pas	1,117	3,06	1,31	7,15	0,010
<b>Indice de richesse (réf. plus pauvres)</b>					<b>&lt;0,001</b>	<b>Indice de riche (réf. plus pauvres)</b>					<b>&lt;0,001</b>
Pauvres	0,461	1,59	1,39	1,81	<0,001	Pauvres	0,441	1,55	1,36	1,78	<0,001
Moyens pauvres	0,832	2,30	2,00	2,64	<0,001	Moyens pauvres	0,780	2,18	1,89	2,52	<0,001
Riches	1,366	3,92	3,38	4,55	<0,001	Riches	0,977	2,66	2,15	3,28	<0,001
Plus riches	1,785	5,96	5,02	7,08	<0,001	Plus riches	1,016	2,76	2,03	3,75	<0,001
<b>Indice de richesse par milieu urbain/rural (réf. plus pauvres)</b>					<b>&lt;0,001</b>	<b>Lien de parenté avec le chef de ménage (réf. fils/filles du chef de ménage)</b>					<b>0,001</b>

Pauvres	-0,030	0,97	0,85	1,11	0,661	Beau-fils/Belle filles	-0,732	0,48	0,13	1,76	0,269
Moyens pauvres	0,335	1,40	1,22	1,61	<0,001	Petit fils	-0,131	0,88	0,74	1,03	0,119
Riches	0,501	1,65	1,43	1,90	<0,001	Frères/Sœur	2,024	7,57	<b>1,18</b>	<b>48,66</b>	<b>0,033</b>
Plus riches	0,791	2,20	1,89	2,57	<0,001	Autres relations	-0,182	0,83	0,67	1,04	0,106
<b>Sexe du membre de ménage (réf. garçon)</b>						Enfant adopté/enfant adoptif	-0,747	0,47	0,31	0,73	<b>0,001</b>
Filles	-0,041	0,96	0,88	1,05	0,379	Pas de lien avec le chef de ménage	0,346	1,41	0,68	2,94	0,354
<b>Sexe du chef de ménage (réf. homme)</b>						<b>Age du membre de ménage (réf. &lt; 1an)</b>					<b>0,004</b>
Femme	0,201	1,22	1,07	1,40	<b>0,004</b>	1 an	0,178	1,19	1,02	1,40	0,028
<b>Ménage a un poste radio (réf. non pas de radio)</b>						2 ans	0,275	1,32	1,12	1,54	0,001
Oui	0,001	1,00	0,91	1,10	0,984	3 ans	0,236	1,27	1,09	1,47	0,002
<b>Ménage a une télévision (réf. non pas de télé)</b>						4 ans	0,247	1,28	1,10	1,49	0,001
Oui	1,014	2,76	2,46	3,09	<b>&lt;0,001</b>						
<b>Lien de parenté avec le chef de ménage (réf. fils/filles du chef de ménage)</b>					<b>0,007</b>	<b>Ménage a une télévision (réf. non pas de télé)</b>					
Beau-fils/Belle filles	-0,904	0,40	0,11	1,45	0,165	Oui	-0,049	0,95	0,78	1,16	0,621
Petit fils	-0,036	0,96	0,85	1,09	0,569						
Frères/Sœur	1,622	5,06	0,82	31,39	0,081	<b>Père en vie (réf. non)</b>					<b>0,001</b>
Autres relations	0,018	1,02	0,84	1,24	0,854	Oui	0,550	1,73	1,24	2,42	0,001

Enfant adopté/enfant adoptif	-0,619	0,54	0,36	0,80	<b>0,002</b>	Ne sait pas	-1,497	0,22	0,02	2,43	0,219
Pas de lien avec le chef de ménage	0,598	1,82	0,91	3,62	0,089						
<b>Type de lieu de résidence urbain/rural (réf. urbain)</b>						<b>Type de lieu de résidence urbain/rural (réf. urbain)</b>					
Rural	-1,280	0,28	0,25	0,31	<b>&lt;0,001</b>	Rural	-0,604	0,55	0,46	0,66	<b>&lt;0,001</b>
<b>Mère en vie (réf. non)</b>						<b>Sexe du chef de ménage (réf. homme)</b>					
Oui	-0,049	0,95	0,60	1,51	0,835	Femme	0,241	1,27	1,08	1,50	<b>0,004</b>
<b>Père en vie (réf. non)</b>					<b>0,002</b>	<b>Sexe du membre de ménage (réf. garçon)</b>					
Oui	0,494	1,64	1,21	2,21	<b>0,001</b>	Filles	-0,057	0,94	0,86	1,04	0,247
Ne sait pas	-0,997	0,37	0,04	3,57	0,389						
						<b>Age chef de ménage</b>	0,004	1,00	1,00	1,01	0,055
<b>Age du membre de ménage (réf. &lt; 1an)</b>					<b>0,001</b>	<b>Nombre d'enfants du ménage</b>	-0,023	0,98	0,96	0,99	<b>&lt;0,001</b>
1 an	0,232	1,26	1,09	1,47	0,002						
2 ans	0,307	1,36	1,17	1,58	< 0,001						
3 ans	0,219	1,24	1,08	1,43	0,002						
4 ans	0,237	1,27	1,1	1,46	0,001						
<b>Age chef de ménage</b>	-0,001	1,00	1,00	1,00	0,745						
<b>Nombre d'enfants du ménage</b>	-0,013	0,99	0,98	1,00	<b>0,018</b>						

## IV. DISCUSSION

### IV.1. Interprétation des principaux résultats

Dans cette étude, nous avons étudié la proportion des enfants de moins de 5 ans non enregistrés à l'état civil en fonction des régions administratives de la Guinée.

L'analyse descriptive des données a révélé des proportions variées d'enfants non enregistrés à l'état civil dans les régions administratives du pays. Toutefois on peut remarquer que la capitale Conakry comporte moins d'enfants non enregistrés que les autres régions administratives du pays. En revanche, les régions administratives de Boké et Faranah présentent les plus grandes proportions d'enfants non enregistrés à état civil. Cela peut être lié au fait que l'on retrouve des minorités ethniques dans ces régions (Diakankés, Baga, Nalou, Mikiforè, Djalonké, Kouranko etc.) et l'appartenance à un groupe ethnique peut avoir une incidence sur l'enregistrement des naissances dans certains contextes (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2013; Nomura et al., 2018). Le problème peut aussi être lié à un faible niveau d'instruction des parents des enfants étant donné que la région de Faranah est l'une des régions où on a la plus grande proportion de personnes sans niveau d'instruction (Institut National de la Statistique, 2017b).

Ensuite nous avons cherché à identifier les facteurs qui déterminent le non enregistrement des enfants de moins de 5 ans. Notre analyse a révélé que le niveau d'éducation du chef de ménage, l'indice de richesse du ménage, le lien de parenté avec le chef de ménage, l'âge de l'enfant, la survie du père de l'enfant, le type de lieu de résidence, le sexe du chef de ménage et le nombre d'enfants vivant dans le ménage étaient significativement liés à l'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans.

A l'examen des facteurs prédictifs de l'enregistrement des naissances nous avons trouvé que la déclaration des naissances d'un enfant était liée au niveau d'éducation du chef de ménage. Plus le niveau d'éducation du chef de ménage était élevé, plus les enfants du ménage étaient susceptibles être enregistrés à l'état civil. Il en est ainsi parce que les personnes sans niveau d'éducation ont tendance à ne pas comprendre facilement le système d'état civil (Fisker et al., 2019). Dans notre étude, nous avons observé que la proportion d'enfants enregistrés était plus élevée chez les chefs de ménage ayant un niveau d'éducation plus élevé (87,6%). Ce résultat corrobore celui trouvé dans une région au Kenya (Pelowski et al., 2015). Mais aussi il est similaire à ce qu'à rapporter une

étude à Indonésie pour laquelle le pourcentage d'enfants enregistrés dans les familles où le chef de ménage est de niveau supérieur était de 62% contre 39,7% dans les familles où le chef est de niveau primaire (Duff et al., 2016).

Sans surprise, nous avons trouvé que l'indice de richesse des ménages était significativement lié à l'enregistrement de naissance des enfants de moins de 5 ans. Les ménages les plus riches étaient plus susceptibles d'enregistrer la naissance de leur enfant par rapport aux ménages les plus pauvres. Dans le monde, les enfants appartenant aux 20% des ménages les plus riches ont un quart de chance en plus que les enfants des 20% des ménages les plus pauvres d'être enregistrés à l'état civil (11, 24). Dans notre étude, nous avons trouvé que les ménages les mieux lotis avaient la plus grande proportion d'enfants enregistrés à l'état civil (81,9%) (Institut National de la Statistique Guinée & ICF, 2019). Ce résultat était semblable à celui trouvé dans une étude menée dans trois localités de l'Indonésie (Duff et al., 2016). Ces disparités dans l'enregistrement des naissances entre les riches et les pauvres peuvent s'expliquer par les coûts associés à la délivrance d'un acte de naissance lorsqu'on sait que la majorité des guinéens vivent en dessous du seuil de la pauvreté et la délivrance d'un acte de naissance n'est pas gratuite en Guinée tout comme d'autres pays africains (Pelowski et al., 2015). En outre, avec la décentralisation des services d'état civil, la délivrance d'un certificat de naissance constitue une source de recettes pour les collectivités et les frais peuvent varier d'une commune à une autre. Par conséquent tous les citoyens n'ont pas accès à ce service public (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017). Pourtant, dans d'autres pays, la décentralisation des services d'état civil a permis d'améliorer l'exhaustivité de l'enregistrement et la certification des naissances, comme en Tanzanie (Sanga et al., 2020).

Nos résultats ont révélé que plus un enfant est éloigné du chef de ménage, moins il est susceptible d'être enregistré à l'état civil et plus il est proche du chef de ménage plus il a la chance d'être enregistré à l'état civil. De plus, nous avons trouvé que les enfants qui avaient leur père en vie étaient plus susceptibles d'être enregistrés à l'état civil que leur camarade qui n'avait pas leur père en vie. En outre nous avons remarqué que les enfants adoptifs étaient moins susceptibles d'être enregistrés à l'état civil que les fils/filles du chef de ménage. Toutefois nous avons aussi constaté que les frères et sœurs du chef de ménage étaient plus susceptibles d'être enregistrés à l'état civil que les fils/filles du chef de ménage mais avec une très grande incertitude [OR= 7,57 (IC95% :

1,18- 48,66)] qui serait probablement due au petit nombre de frères et sœurs du chef de ménage dans notre échantillon, lié aux écarts d'âge entre enfants et chefs de ménage. Cette sélection que font les êtres humains dans la concession de l'attention peut être expliquée par la théorie d'Hamilton « la sélection de parentèle ». Selon cette théorie, plus on a un patrimoine génétique commun avec un enfant, plus on est proche lui et plus va lui accorder de l'attention. En revanche l'intérêt de prêter attention à un enfant diminue en fonction du degré de parenté. Cela explique les comportements altruistes chez les humains (Alain LENOIR, 2004).

En outre, nous avons observé que l'enregistrement de naissance d'un enfant à l'état civil était significativement associé au type de lieu de sa résidence. Les enfants de milieu urbain étaient plus susceptibles être enregistrés à l'état civil que leur camarade des zones rurales. 80,8% des enfants enregistrés à l'état civil résidaient en milieu urbain, comme rapporté par l'équipe de l'EDS V Guinée (Institut National de la Statistique Guinée & ICF, 2019). Cette disparité urbain/rural a été observée dans environ 80% des pays (United Nations Children's Fund, 2018). En général, cette disparité entre milieux de résidence dans l'enregistrement des naissances serait liée à la distance à parcourir en milieu rural et au coût du transport pour se rendre à un bureau d'état civil (26, 27). Plus la distance à parcourir est grande, plus le coût financier est grand et plus le coût d'opportunité est aussi grand, conduisant finalement les parents à décider de ne pas enregistrer leur enfant à l'état civil. Par contre, ces contraintes sont quasiment absentes en milieu urbain (Fisker et al., 2019) favorisant ainsi l'enregistrement des naissances des enfants urbains. Particulièrement en Guinée, en plus des obstacles liés à la distance et au coût du déplacement, plusieurs femmes accouchent à domicile 42% (Institut National de la Statistique, 2017a) à cause notamment de l'enclavement des villages rapport aux centres de santé. Dans un contexte où les cahiers de village ne sont pas fonctionnels par faute de personnes disponibles pouvant rapporter correctement les naissances, ils ne seront pas enregistrés à l'état civil. Par ailleurs, cette disparité urbain/rural dans l'enregistrement des naissances peut être liée au dysfonctionnement de l'état civil en milieu rural à cause de l'indisponibilité du personnel qualifié, due aux mauvaises conditions de travail (Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation, 2017).

Ensuite nous avons remarqué que l'enregistrement de la naissance d'un enfant à l'état civil était associé à son âge. Dans notre étude, les enfants les plus jeunes étaient moins systématiquement enregistrés. Par contre, 63% des enfants âgés de 2 à 4 ans étaient enregistrés à l'état civil. Ce

résultat est identique à celui trouvé par l'équipe de l'EDS V. Effectivement nous avons constaté que plus les enfants grandissaient, plus ils étaient susceptibles d'être enregistrés à l'état civil, comme on l'a observé en Indonésie (Duff et al., 2016). Cela pourrait s'expliquer par la nécessité qui s'impose aux parents de formaliser l'identité de leurs enfants dans le but de bénéficier de certains services de l'Etat, tels que les écoles et les prestations de santé (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2013). Par exemple, au Kenya, les parents retardent l'inscription de leur enfant à l'état civil parce qu'ils ne voient pas l'intérêt de bénéficier immédiatement de l'inscription (Pelowski et al., 2015).

Nous avons aussi constaté que l'enregistrement à l'état civil était lié au nombre d'enfants du ménage. La chance qu'un enfant du ménage soit enregistré à l'état civil était réduite de 0,98 pour chaque enfant supplémentaire dans le ménage. Ce qui veut dire que plus la taille d'un ménage est grande moins les enfants sont susceptibles d'être enregistrés à l'état civil.

Par ailleurs, nous avons trouvé que l'enregistrement de naissance des enfants était lié au sexe du chef de ménage. Les femmes cheffes de ménage étaient plus susceptibles d'enregistrer la naissance de leur enfant à l'état civil que les hommes chef de ménage. Cela peut être expliqué par le fait que ce sont les femmes qui s'occupent prioritairement des besoins des enfants dans de nombreux couples. Le rôle du père est le plus souvent réduit à la mobilisation des ressources nécessaire à la survie de la famille.

## **IV.2. Force de l'étude**

Dans cette étude, nous avons utilisé une source majeure des données sur la population, l'enquête démographique et de santé, qui représente la principale alternative permettant de combler les carences de l'état civil. Cette enquête utilise un échantillon aléatoire et représentatif de la population nationale.

## **IV.3. Limites de l'étude**

Bien que nous utilisions les données de l'enquête EDS la plus récente disponibles sur l'enregistrement des naissances, il est possible que ces données ne reflètent pas les réalités actuelles du terrain. Etant donné que nous avons exploité une base de données dans cette étude, nous n'avons pas pu distinguer les enfants enregistrés à la naissance et les enfants qui ont été

enregistrés plus tard via les jugements supplétifs parce que ces données ne figurent pas dans l'enquête EDS. Par ailleurs, nous n'avons pas examiné la preuve documentaire de l'enregistrement de naissance dans cette étude alors que la possession d'acte de naissance peut être parfois être inférieure au pourcentage d'enregistrement de naissance dans certains contextes (Bhatia et al., 2017; Phillips et al., 2018).

Certains facteurs documentés dans la littérature qui auraient pu enrichir nos résultats n'ont pas pu être étudiés car ils ne sont dans la base de données qu'on a exploitée pour ce travail. Il s'agit des facteurs comme : le lieu de naissance d'enfant (hôpital ou domicile) ; la religion des parents de l'enfant ; la distance à parcourir pour enregistrer une naissance ; les coûts associés à l'enregistrement d'une naissance ; la preuve de mariage des parents de l'enfant etc. Certaines informations sont disponibles pour certains enfants (ceux dont la mère vit dans le même ménage, par exemple), mais pas pour tous.

## V. RECOMMANDATIONS

Afin de contribuer à l'amélioration des statistiques de l'état civil, nous formulons au terme de cette étude quelques recommandations qui se résument en trois points :

### V.1. Recommandations pour améliorer la demande d'enregistrement

L'enregistrement des faits d'état civil ne peut réussir que si le public reconnaît sa valeur, tant pour les individus que pour les sociétés, dans une perspective plus large de bien public (AbouZahr et al., 2007). Il faut donc divulguer l'intérêt de l'enregistrement des naissances soit en organisant des campagnes de communication autour de l'importance de l'enregistrement des naissances. A travers l'école, on peut aussi introduire des modules de formation dans l'enseignement de base axés sur l'intérêt individuel et collectif de l'enregistrement des naissances.

Pour améliorer la demande, on a besoin d'entretenir la confiance du public. A cet effet, bien que les données sur l'enregistrement des naissances soient incomplètes il est essentiel d'encourager leur utilisation en les mettant à disposition des chercheurs, des responsables de santé, les média etc. pour qu'ils s'en servent dans l'exécution de leur mission. Cela peut créer une certaine confiance au sein du public que ces données sont utilisées à leur avantages et non pas comme un instrument pour déterminer le montant d'impôt à payer au gouvernement par exemple comme a été le cas historiquement en Guinée. Pour cela, le système d'état civil doit être géré par des fonctionnaires indépendants du gouvernement élu avec des obligations et des responsabilités légales strictes pour protéger l'intégrité des données collectées. Par ailleurs peut créer de l'émulation et encourager les responsables locaux à améliorer le nombre d'enfants enregistrés dans leurs localités.

On peut aussi proposer les mesures incitatives, par exemple prévoir une réduction de frais des services sociaux de base pour les enfants inscrit à l'état civil (école, la santé etc.), ou alors garantir la gratuité des actes de naissances par tout dans le pays.

Nous avons constaté également dans cette étude que le niveau d'attention des chefs de ménage était fonction du degré de parenté qui les liait aux enfants. Donc pour rehausser le niveau d'enregistrement du groupe d'enfants sans protection parentale directe, nous recommandons aux responsables politiques d'encourager des initiatives des ONG en charge de protection des droits de l'enfant dans ce sens.

## **V.2. Recommandation pour améliorer l'offre**

Il s'agit de travailler sur l'accessibilité et la fonctionnalité des centres d'état civil surtout en milieu rural. Par exemple, il convient de connecter les centres d'état civil avec les services de santé en intégrant l'enregistrement dans les activités des centres de santé. L'enregistrement des naissances peut être promu à l'aide des trois stratégies classiques (Programme Elargi de Vaccination Guinée, 2013) utilisées pour atteindre les populations cibles :

- Stratégie fixe : elle se pratique au niveau des formations sanitaires (centres de santé, poste de santé). Elle concerne la population vivant dans un rayon de 5km.
- Stratégie avancée : elle est déployée pour atteindre les cibles des localités situées dans un rayon de 5 à 15km.
- Stratégie mobile : elle vise à toucher les cibles vivant au-delà de 15km.

Pour les zones plus reculées et difficiles d'accès, « la pratique villageoise » est une stratégie clé à encourager, déjà connue par endroit en Guinée. Il s'agit de l'enregistrement des déclarations de naissance par un agent communautaire dans un cahier du village (Diallo Mamadou Alpha, 2015). Cela doit impliquer les leaders religieux notamment lors de la célébration des baptêmes. Cette action peut être renforcée avec l'aide de l'agent de santé communautaire par endroit.

## **V.3. Recommandation pour les données et la recherche future sur la question**

Afin de mieux appréhender les barrières à l'enregistrement des naissances, on a besoin intégrer dans les questionnaires des prochaines enquêtes démographiques et santé des variables supplémentaires au fichier membre de ménage permettant d'identifier les enfants enregistrés par jugements supplétifs ou encore de connaître si l'enfant est né à l'hôpital ou à domicile. Cela pourrait favoriser la compréhension du phénomène dans le but de mieux orienter les actions.

Par ailleurs, il serait intéressant de mener dans un futur proche une étude qualitative sur cette problématique en intégrant les facteurs qui ont fait défaut dans notre étude (cf. limites de l'étude).

## **VI. CONCLUSION**

En somme, cette analyse nous permet de conclure qu'en dépit des efforts fournis ces dernières années, le taux d'enregistrement des naissances est encore insuffisant en Guinée. On retrouve dans chaque région administrative du pays une portion importante d'enfants de moins de 5 ans non enregistrés à l'état civil, en particulier les régions de Boké et Faranah. Les facteurs socioéconomiques tels que le niveau d'éducation du chef de ménage, l'indice de richesse combiné du ménage, le lien de parenté avec le chef de ménage, l'âge de l'enfant, la survie du père de l'enfant, le type de lieu de résidence, le sexe du chef de ménage et le nombre d'enfants dans le ménage sont les principales barrières qui empêchent les parents de déclarer la naissance de leur enfant à l'état civil. Ainsi, ces obstacles entraînent des inégalités dans la demande d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans en Guinée. Dans leurs efforts d'amélioration du taux d'enregistrement des naissances, les pouvoirs publics doivent viser la réduction de ces inégalités en vue d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030.

## Bibliographie

- AbouZahr, C., Cleland, J., Coullare, F., Macfarlane, S. B., Notzon, F. C., Setel, P., & Szreter, S. (2007). The way forward. *The Lancet*, 370(9601), 1791-1799.  
[https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(07\)61310-5](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(07)61310-5)
- AbouZahr, C., de Savigny, D., Mikkelsen, L., Setel, P. W., Lozano, R., Nichols, E., Notzon, F., & Lopez, A. D. (2015). Civil registration and vital statistics : Progress in the data revolution for counting and accountability. *The Lancet*, 386(10001), 1373-1385.  
[https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(15\)60173-8](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(15)60173-8)
- Alain LENOIR. (2004). *Chap. 4-les divers types d'interactions entre individus et la sélection de parentèle*. Google scholar.  
<http://www.cataglyphis.fr/Publis%20AL/Cours%20AL/Ecol%20cpte%20chap4.pdf>
- Bhatia, A., Ferreira, L. Z., Barros, A. J. D., & Victora, C. G. (2017). Who and where are the uncounted children? Inequalities in birth certificate coverage among children under five years in 94 countries using nationally representative household surveys. *International Journal for Equity in Health*, 16(1), 148. <https://doi.org/10.1186/s12939-017-0635-6>
- Brolan, C. E., Gouda, H. N., AbouZahr, C., & Lopez, A. D. (2017). Beyond health : Five global policy metaphors for civil registration and vital statistics. *Lancet (London, England)*, 389(10074), 1084-1085. [https://doi.org/10.1016/s0140-6736\(17\)30753-5](https://doi.org/10.1016/s0140-6736(17)30753-5)
- Castle, S., Ortiz, E., & Setel, P. (2020). Demand-Side Factors Related to the Registration of Births, Marriages, and Deaths: *CRVS Working Paper Series*, 2.
- Chisumpa, V. H., Odimegwu, C. O., & De Wet, N. (2017). Adult mortality in sub-saharan Africa, Zambia : Where do adults die? *SSM - Population Health*, 3, 227-235.  
<https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2017.02.001>

- Diallo Mamadou Alpha. (2015). *Analyse de Situation des Enfants en Guinée* [UNICEF].  
<https://www.unicef.nl/media/4278985/analyse-de-situation-guinee-3-11-2015.pdf>
- Direction Générale de la Statistique Gabon et ICF. (s. d.). *Troisième Enquête Démographique et de Santé au Gabon (EDSG-III) : Rapport des indicateurs-clés*. Consulté 14 juillet 2023, à l'adresse <https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/PR137/PR137.pdf>
- Duff, P., Kusumaningrum, S., & Stark, L. (2016). Barriers to birth registration in Indonesia. *The Lancet Global Health*, 4(4), e234-e235. [https://doi.org/10.1016/S2214-109X\(15\)00321-6](https://doi.org/10.1016/S2214-109X(15)00321-6)
- Ensor, T., & Cooper, S. (2004). Overcoming barriers to health service access : Influencing the demand side. *Health Policy and Planning*, 19(2), 69-79.  
<https://doi.org/10.1093/heapol/czh009>
- Fisker, A. B., Rodrigues, A., & Helleringer, S. (2019). Differences in barriers to birth and death registration in Guinea-Bissau : Implications for monitoring national and global health objectives. *Tropical Medicine & International Health*, 24(2), 166-174.  
<https://doi.org/10.1111/tmi.13177>
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (2013). *Le droit de naissance de chaque enfant : Inégalités et tendances dans l'enregistrement des naissances*. [Fonds des Nations Unies pour l'enfance]. New York, NY : Fonds des Nations Unies pour l'enfance.  
[https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2015/12/Birth\\_Registration\\_French\\_LoRes\\_24.pdf](https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2015/12/Birth_Registration_French_LoRes_24.pdf)
- ICF. (2015). *The DHS Program STATcompiler. Funded by USAID*.  
<https://www.statcompiler.com/fr/>
- Institut National de la Statistique. (2017a). *Enquête par grappes à indicateurs multiples* (p. 541) [Rapport final]. Institut National de la Statistique, Ministère du Plan et de la Coopération

- Internationale. [https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/Guinea/2016/Final/Guinea%202016%20MICS\\_French.pdf](https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/Guinea/2016/Final/Guinea%202016%20MICS_French.pdf)
- Institut National de la Statistique. (2017b, décembre). *Rapport d'analyse des données du troisième recensement général de la population et de l'habitation*. [https://www.stat-guinee.org/images/Documents/Publications/INS/rapports\\_enquetes/RGPH3/RGPH3\\_etat\\_structure.pdf](https://www.stat-guinee.org/images/Documents/Publications/INS/rapports_enquetes/RGPH3/RGPH3_etat_structure.pdf)
- Institut National de la Statistique Cameroun. (2020, février). *Enquête Démographique et de Santé 2018*. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR360/FR360.pdf>
- Institut National de la Statistique Guinée & ICF. (2019). *Enquête Démographique et de Santé* (5; p. 9-21). Institut National de la Statistique Ministère du Plan et du Développement Economique. <https://www.unicef.org/guinea/media/2106/file/EDS%202018.pdf>
- Joseph, G., da Silva, I. C. M., Wehrmeister, F. C., Barros, A. J. D., & Victora, C. G. (2016). Inequalities in the coverage of place of delivery and skilled birth attendance : Analyses of cross-sectional surveys in 80 low and middle-income countries. *Reproductive Health*, 13(1), 77. <https://doi.org/10.1186/s12978-016-0192-2>
- Lawn, J. E., Blencowe, H., Waiswa, P., Amouzou, A., Mathers, C., Hogan, D., Flenady, V., Frøen, J. F., Qureshi, Z. U., Calderwood, C., Shiekh, S., Jassir, F. B., You, D., McClure, E. M., Mathai, M., Cousens, S., Flenady, V., Frøen, J. F., Kinney, M. V., ... Draper, E. S. (2016). Stillbirths : Rates, risk factors, and acceleration towards 2030. *The Lancet*, 387(10018), 587-603. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(15\)00837-5](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(15)00837-5)
- Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation. (2017). *Stratégie nationale de la réforme et de la modernisation de l'état civil en Guinée 2018-2022*.

[https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2018/10/Strat%C3%A9gie-nationale-de-l\\_%C3%A9tat-civil-Guin%C3%A9-valid%C3%A9-2018-2022-1.pdf](https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2018/10/Strat%C3%A9gie-nationale-de-l_%C3%A9tat-civil-Guin%C3%A9-valid%C3%A9-2018-2022-1.pdf)

National Institute of Population Studies and ICF. (2019). *Pakistan Demographic and Health Survey 2017-18*. <https://dhsprogram.com/publications/publication-fr354-dhs-final-reports.cfm>

National Institute of Statistics of Rwanda, Ministry of Health, The DHS Program. (2021, septembre). *Rwanda Demographic and Health Survey 2019-20 Final Report*. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR370/FR370.pdf>

Nomura, M., Xangsayarath, P., Takahashi, K., Kamiya, Y., Siengsounthone, L., Ogino, H., & Kobayashi, J. (2018). Socioeconomic determinants of accessibility to birth registration in Lao PDR. *BMC Public Health*, *18*(1), 116. <https://doi.org/10.1186/s12889-017-5009-x>

Office National de la Statistique et ICF. (2022, février). *Enquête Démographique et de Santé de la Mauritanie 2019-2021*. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR373/FR373.pdf>

Pelowski, M., Wamai, R. G., Wangombe, J., Nyakundi, H., Oduwo, G. O., Ngugi, B. K., & Ogembo, J. G. (2015). Why Don't You Register Your Child? A Study of Attitudes and Factors Affecting Birth Registration in Kenya, and Policy Suggestions. *The Journal of Development Studies*, *51*(7), 881-904. <https://doi.org/10.1080/00220388.2015.1010156>

Phillips, D. E., AbouZahr, C., Lopez, A. D., Mikkelsen, L., de Savigny, D., Lozano, R., Wilmoth, J., & Setel, P. W. (2015). Are well functioning civil registration and vital statistics systems associated with better health outcomes? *The Lancet*, *386*(10001), 1386-1394. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(15\)60172-6](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(15)60172-6)

Phillips, D. E., Adair, T., & Lopez, A. D. (2018). How useful are registered birth statistics for health and social policy? A global systematic assessment of the availability and quality of

birth registration data. *Population Health Metrics*, 16(1), 21.

<https://doi.org/10.1186/s12963-018-0180-6>

Programme Elargi de Vaccination Guinée. (2013, décembre). *Plan Pluri annuel complet (PPAC) révisé 2011—2015*.

[https://extranet.who.int/countryplanningcycles/sites/default/files/country\\_docs/Guinea/ppac\\_guinee\\_version\\_finale\\_2014.pdf](https://extranet.who.int/countryplanningcycles/sites/default/files/country_docs/Guinea/ppac_guinee_version_finale_2014.pdf)

Sanga, C., Kabadi, G., Karugendo, E., de Savigny, D., Cobos Muñoz, D., & Adair, T. (2020).

Decentralization of birth registration to Local Government in Tanzania : The association with completeness of birth registration and certification. *Global Health Action*, 13(1), 1831795. <https://doi.org/10.1080/16549716.2020.1831795>

Statistics Sierra Leone and ICF. (2019). *Sierra Leone Demographic and Health Survey 2019 : Key Indicators*.

<https://www.statistics.sl/images/StatisticsSL/Documents/DHS2018/sldhs2019kir.pdf>

UNICEF. (s. d.). *Unequal at Birth : Disparities in birth registration in East Asia and the Pacific*

[Bangkok]. UNICEF EAPRO. Consulté 18 mai 2023, à l'adresse

[https://www.unicef.org/eap/sites/unicef.org/eap/files/2018-03/Unequal\\_at\\_Birth\\_UNICEF\\_EAP\\_0.pdf](https://www.unicef.org/eap/sites/unicef.org/eap/files/2018-03/Unequal_at_Birth_UNICEF_EAP_0.pdf)

UNICEF. (2005). *The « Rights » Start to Life A statistical analysis of birth registration.pdf* [New York]. UNICEF.

<http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/30710/0467The%20%27Rights%27%20Start%20%20to%20Life%20%20A%20statistical%20analysis%20of%20birth%20registration.pdf?sequence=1>

UNICEF. (2019, décembre 11). *Birth Registration for Every Child by 2030 : Are we on track?*

UNICEF DATA. <https://data.unicef.org/resources/birth-registration-for-every-child-by-2030/>

UNICEF ROSA. (2019). *CIVIL REGISTRATION IN SOUTH ASIA COORDINATION, CONNECTIONS AND COLLABORATION.pdf*. UNICEF DATA.

<https://www.unicef.org/rosa/media/3521/file/CIVIL%20REGISTRATION%20IN%20SOUTH%20ASIA:%20COORDINATION,%20CONNECTIONS%20AND%20COLLABORATION.pdf>

United Nations. (s. d.). *Convention on the Rights of the Child*. OHCHR. Consulté 15 février 2023, à l'adresse <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>

United Nations Children's Fund. (2013, décembre 12). *Every Child's Birth Right : Inequities and trends in birth registration*. UNICEF DATA. <https://data.unicef.org/resources/every-childs-birth-right-inequities-and-trends-in-birth-registration/>

United Nations Children's Fund. (2018, novembre 26). *Advantage or Paradox : The challenge for children and young people of growing up urban*. UNICEF DATA. <https://data.unicef.org/resources/urban-paradox-report/>

Victora, C. G., Aquino, E. M. L., do Carmo Leal, M., Monteiro, C. A., Barros, F. C., & Szwarzwald, C. L. (2011). Maternal and child health in Brazil : Progress and challenges. *Lancet (London, England)*, 377(9780), 1863-1876. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(11\)60138-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(11)60138-4)

Wyk, V. P., Msemburi, W., Laubscher, R., Dorrington, R. E., Groenewald, P., Glass, T., Nojilana, B., Joubert, J. D., Matzopoulos, R., Prinsloo, M., Nannan, N., Gwebushe, N.,

Vos, T., Somdyala, N., Sithole, N., Neethling, I., Nicol, E., Rossouw, A., & Bradshaw, D. (2016). Mortality trends and differentials in South Africa from 1997 to 2012 : Second National Burden of Disease Study. *The Lancet Global Health*, 4(9), e642-e653.  
[https://doi.org/10.1016/S2214-109X\(16\)30113-9](https://doi.org/10.1016/S2214-109X(16)30113-9)